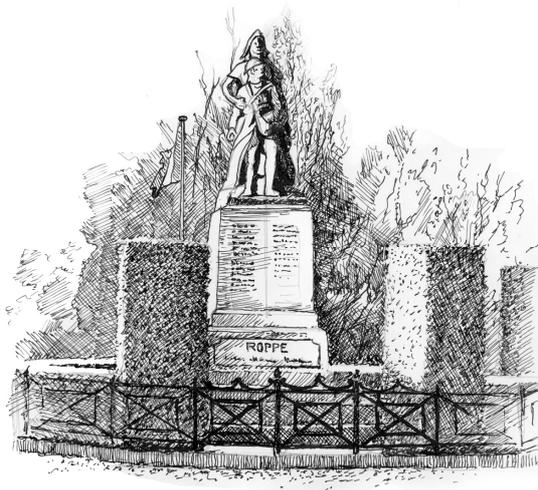
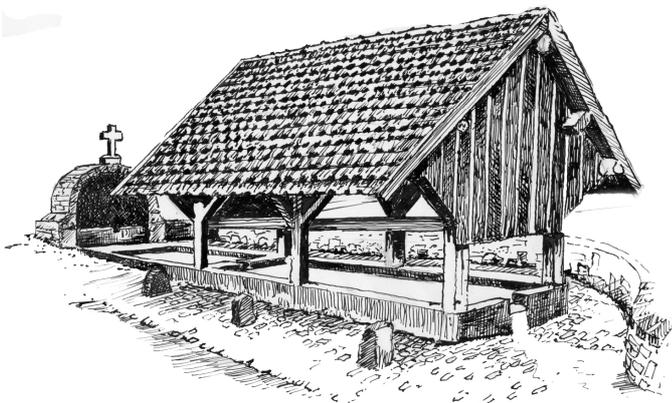
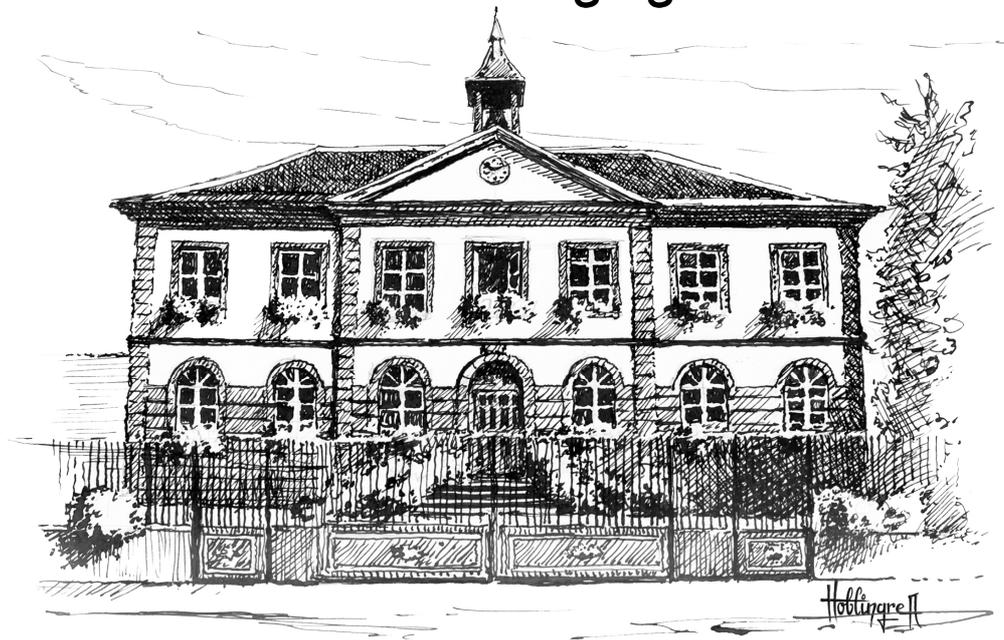


Le P'tit Roppois



Numéro 33



Juillet 2017

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30
Contact avec le Maire ou les Adjointes, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directrice : Mme Stéphanie BIRINGER : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. Fabien FRESARD, 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20
Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 17 33 ou 115 PHARMACIE DE GARDE : ☎ 32 37
CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG : ☎ : 03 88 37 37 37
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

HÔPITAL NORD-FRANCHE-COMTE 100 route de Moval – 90400 TREVENANS : ☎ 03 84 98 80 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

PÔLE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RD 83, MENONCOURT LES ERRUES ☎ 03 84 23 10 10 Lu-Ve 8H-20H Sa 8H-12H

Médecins généralistes :

Dr BOBEY Pierre, Dr MARQUISET Delphine, Dr MERLET Delphine, Dr MONTES Thierry, Dr THOMAS Emmanuelle

Infirmières : GUERMONPREZ Marie-Pierre, PIERRE Aloïse ☎ 07 82 72 23 25

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15

HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE

REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHEPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

TAXIS / TRANSPORTS DE MALADES : BOUCARD Damien 06 31 27 73 24

ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55
bureau ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 ENGIE (ex-GDF) : dépannage ☎ 0 800 47 33 33

France Télécom : dérangements particuliers ☎ 10 13 ; professionnels ☎ 10 15

ENEDIS (ex-ERDF) : particuliers : 09 69 32 18 45 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90
(raccordements etc.)

Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 (*laisser sonner*) ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H

- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 54 24 24 ou www.agglo-belfort.fr

Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement

Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

L'ÉDITORIAL

Chères Roppoises et Chers Roppois,

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Après la canicule en 2015, les pluies trop abondantes et soutenues du printemps de 2016, voilà qu'on revient à un déficit pluviométrique en ce début d'année, avec de nouveau des mesures de restrictions d'eau. Par contre, nous, nous sommes beaucoup plus réguliers et nous sommes fidèles à notre rendez-vous semestriel.

Quelles sont les autres nouveautés dans la commune ? Dans le domaine scolaire, les quatre classes de l'école élémentaire sont de nouveau assurées à la rentrée : 110 élèves sont attendus, le seuil d'ouverture est de 113 élèves, les dérogations jouent pleinement leur effet. Pour la maternelle, la troisième classe n'est pas remise en cause. Par contre les rythmes scolaires sont modifiés comme les textes le permettent. Ce sera effectif dès la rentrée de septembre 2017. Un article est spécialement consacré à ces nouveaux (et anciens) rythmes « ressuscités » par le simple bon sens. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) disparaissent et le mercredi redevient jour sans école, avec une coupure que les enfants apprécient.

Une autre nouveauté concerne la mise en sécurité des accès de l'école et de la mairie. Ce devrait être opérationnel pour la rentrée. Les portes ne seront ouvertes que pendant un court créneau, puis elles seront fermées. Gare aux retardataires, mais on dit que l'exactitude est la politesse des rois, alors nous comptons sur le civisme de toutes et tous pour le respect des horaires.

Pour les travaux de l'été, la rue du stade sera en chantier en juillet et août, pour remplacement de la canalisation d'eau qui montre des signes de faiblesse, et dans la foulée, la rue sera remise à neuf avec un tapis d'enrobé, sécurisation intermédiaire, le busage du fossé restant, et les trottoirs manquants complèteront l'opération. Celle-ci n'a été possible qu'avec une aide de l'Etat au titre de la relance, et un complément du Grand Belfort. En ce qui concerne les luminaires de l'avenue du Général De Gaulle, très voraces en consommation, ils doivent être remplacés par des lampes à leds mais nous sommes contrariés par des problèmes de retards de livraison de fournitures qui tardent.

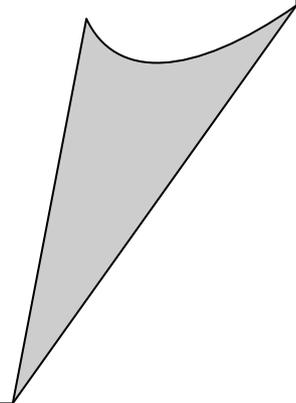
Pour le PLU, un article lui est consacré plus loin. Il devrait être bientôt arrêté et soumis à enquête.

En ce qui concerne les taux d'imposition, les diminutions de l'Etat encore cette année (9 055 € soit au total 32 244 € depuis 2014) conjuguées avec des nouvelles dépenses qui arrivent, ont fait que nous n'avons pas d'autre choix que de redonner un coup de pouce à ces taux pour équilibrer les dépenses. Ils seront donc relevés pour passer à 10,55% pour la taxe d'habitation et à 11,05% pour les taxes foncières. Néanmoins on pourra se « consoler » au vu du tableau comparatif que vous trouverez plus loin, Roppe est une commune où les taux sont en-dessous de la moyenne (de 22,99%) des taux des autres communes de la strate, signes d'une bonne et saine gestion. Mais que nous réserve l'avenir ? Il est annoncé un nouveau tour de vis, semble-t-il encore pire que le précédent !

Pas des lendemains qui chantent !!

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette 33^{ème} édition du P'tit Roppois et vous souhaite une bonne rentrée.

avec mes cordiales salutations



ETAT CIVIL DU 1^{ER} SEMESTRE 2017

NOS JOIES ...

Naissances

| | | | | | | |
|---|---|---|--|--|--|--|
|  | <p><u>Le 30 janvier 2017</u></p> <p>FAVÉ Jérémy de FAVÉ Stéphane et COMPAGNON Claire 11 impasse de la Grande Nouaie</p> | | | | | |
| | <table border="1"> <tr> <td> <p><u>Le 4 février 2017</u></p> <p>DEBOVAL Louison Marie Margaux de DEBOVAL Christophe et PINOT Christelle 10 rue des Chézeaux</p> </td> <td> <p><u>Le 7 avril 2017</u></p> <p>BOUAKKAZ Myriam Zohra de BOUAKKAZ Rezki et RITTER Audrey 40 rue des Chézeaux</p> </td> </tr> <tr> <td> <p><u>Le 21 mai 2017</u></p> <p>MARTINAT PARMENTIER Cléa de MARTINAT Arnaud et PARMENTIER Laëtitia 11 rue d'Éguenigue</p> </td> <td> <p><u>Le 27 mai 2017</u></p> <p>ROPAULD Eléa Edwige de ROPAUDL Frédéric et NICOLAS Betty 60B rue des Chézeaux</p> </td> </tr> <tr> <td> <p><u>Le 10 juin 2017</u></p> <p>DONIKIAN Chloé Anna Edwige de DONIKIAN Julien et HERVY Aurélie 5 rue de Phaffans</p> </td> <td> <p><u>Le 20 juin 2017</u></p> <p>BENZOHRAS Tasnim de BENZOHRAS Mohamed et CHENOUI Rabiaa 60A rue des Chézeaux</p> </td> </tr> </table> | <p><u>Le 4 février 2017</u></p> <p>DEBOVAL Louison Marie Margaux de DEBOVAL Christophe et PINOT Christelle 10 rue des Chézeaux</p> | <p><u>Le 7 avril 2017</u></p> <p>BOUAKKAZ Myriam Zohra de BOUAKKAZ Rezki et RITTER Audrey 40 rue des Chézeaux</p> | <p><u>Le 21 mai 2017</u></p> <p>MARTINAT PARMENTIER Cléa de MARTINAT Arnaud et PARMENTIER Laëtitia 11 rue d'Éguenigue</p> | <p><u>Le 27 mai 2017</u></p> <p>ROPAULD Eléa Edwige de ROPAUDL Frédéric et NICOLAS Betty 60B rue des Chézeaux</p> | <p><u>Le 10 juin 2017</u></p> <p>DONIKIAN Chloé Anna Edwige de DONIKIAN Julien et HERVY Aurélie 5 rue de Phaffans</p> |
| <p><u>Le 4 février 2017</u></p> <p>DEBOVAL Louison Marie Margaux de DEBOVAL Christophe et PINOT Christelle 10 rue des Chézeaux</p> | <p><u>Le 7 avril 2017</u></p> <p>BOUAKKAZ Myriam Zohra de BOUAKKAZ Rezki et RITTER Audrey 40 rue des Chézeaux</p> | | | | | |
| <p><u>Le 21 mai 2017</u></p> <p>MARTINAT PARMENTIER Cléa de MARTINAT Arnaud et PARMENTIER Laëtitia 11 rue d'Éguenigue</p> | <p><u>Le 27 mai 2017</u></p> <p>ROPAULD Eléa Edwige de ROPAUDL Frédéric et NICOLAS Betty 60B rue des Chézeaux</p> | | | | | |
| <p><u>Le 10 juin 2017</u></p> <p>DONIKIAN Chloé Anna Edwige de DONIKIAN Julien et HERVY Aurélie 5 rue de Phaffans</p> | <p><u>Le 20 juin 2017</u></p> <p>BENZOHRAS Tasnim de BENZOHRAS Mohamed et CHENOUI Rabiaa 60A rue des Chézeaux</p> | | | | | |

Mariage

| | |
|--|---|
| <p><u>Le 25 février 2017</u></p> <p>SCHELCHER Sébastien et GRAVIER Sabine</p> |  |
|--|---|

NOS PEINES ...

Décès

| | |
|---|---|
| <p><u>Le 4 mars 2017</u></p> <p>VALENTIN Danièle née PILLER 70 ans 18 rue Célestin Thuriot</p> |  |
| <p><u>Le 13 mai 2017</u></p> <p>CAMPAGNOLI Lino 85 ans 11 rue de Denney</p> | <p><u>Le 14 mai 2017</u></p> <p>CHÂTEAU Jeanne née RIZZI 91 ans 6 rue de Phaffans</p> |
| <p><u>Le 10 juin 2017</u></p> <p>GIANNITRAPANI Dominique 83 ans 7 rue de la Cotate</p> | <p><u>Le 8 juillet 2017</u></p> <p>SCHOEN Paul 80 ans 26 avenue du Général De Gaulle</p> |

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.02.2017

POINT N° 1 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'urbanisme faisant partie des compétences essentielles d'une collectivité telle que la nôtre, il est convenu à l'unanimité de rejeter cette proposition. Par ailleurs le passage en PLUI risque d'être accompagné par la perte de la Taxe d'Aménagement au profit de l'EPCI (qui peut en ristourner une partie). Il est à noter que le passage au PLUI deviendrait automatique à défaut d'une opposition formelle de 25 % des communes (soit au moins 14 communes) représentant au moins 20% de la population (soit au moins 21000 habitants). À noter que cette opposition sera à reformuler au début de chaque mandature pour éviter le passage automatique à un PLUI.

POINT N° 2 : AMENDES DE POLICE 2017

Aux heures de sortie de l'école, le parking de la Mairie s'avère nettement insuffisant. Pour tenter de remédier à cette situation, il est envisagé de créer quelques places supplémentaires après le parking de Territoire Habitat. Il est dès lors convenu à l'unanimité de solliciter pour cette opération une subvention au titre des amendes de police. Il sera aussi proposé aux enseignants de garer leurs véhicules sur la place du château Lesmann pour gagner quelques places. De même, une entrevue s'est tenue avec les propriétaires des véhicules « tampons ».

POINT N° 3 : BUDGET COMMUNAL 2017 : ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Il est convenu à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les travaux urgents avant le vote du budget dans la limite de 25 % des investissements réalisés en 2016. Cela permettra notamment d'engager les travaux de sécurisation des accès à l'école pour lesquels le Ministère de l'Intérieur annonce nous attribuer une subvention de 50 %. La subvention DETR est encore en attente. À noter qu'il est interdit de commencer les travaux avant d'avoir l'arrêté de subvention.

POINT N° 4 : IME : AUTORISATION À SIGNER LES CONVENTIONS CONCERNANT LA CLASSE EXTERNALISÉE ET L'ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPÉS À L'ALSH ET À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Dans le prolongement de l'action en cours, le Maire est autorisé unanimement à signer les conventions concernant l'accueil de 7 enfants de l'IME à l'école et à la restauration scolaire et 4 à l'ALSH.

POINT N° 5 : GRAND BELFORT : PROPOSITION DE 2 MEMBRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Avec la création du Grand Belfort, il est nécessaire de reconstituer la commission intercommunale des impôts directs. Il est convenu à l'unanimité de proposer Denis HAEGELIN et Jean-François ROUSSEAU.

POINT N° 6 : GRAND BELFORT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR L'OPÉRATION « RÉNOVATION DES FAÇADES ET REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU CHATEAU LESMANN »

Deux subventions sont attendues. Il est convenu unanimement de compléter ce financement à hauteur de 80 % du coût de l'opération en ayant recours au fonds de concours proposé par le Grand Belfort.

POINT N° 7 : SMTC : SIGNATURE DE LA CONVENTION TRANSPORTS

Suite à la suppression du RPI, le Maire est autorisé unanimement à signer la nouvelle convention présentée aux 2 communes de Roppe et Vétrigne, cette dernière étant en position de commune référente, étant donné que le départ du car aura lieu depuis Vétrigne 3 fois sur 4. Une charte de l'accompagnateur et des parents est jointe à la convention.

POINT N° 8 : CAF : SIGNATURE DE LA CONVENTION « MON COMPTE PARTENAIRE »

Pour permettre l'accès aux informations fournies par la CAF, le Maire est autorisé unanimement à signer la convention ci-dessus qui se substitue à CAF Pro.

POINT N° 9 : MÉDECINE PROFESSIONNELLE : ADHÉSION AU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL NORD-FRANCHE-COMTÉ

L'adhésion au "service" de santé au travail étant obligatoire, il est convenu à l'unanimité de donner suite à cette proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, en l'absence de possibilité de recrutement de médecins du travail. Le coût est de 110,88 € par agent et par an.

POINT N° 10 : CIMETIÈRE DE PHAFFANS : PROCÉDURE DE REPRISE DE TOMBES ABANDONNÉES

Le Syndicat Intercommunal de la Baroche ayant refusé de prendre en charge la réhabilitation des tombes que nous avons proposées et les familles ayant elles-mêmes exprimé leur décision d'abandonner les tombes concernées, il est décidé unanimement de ne pas passer outre et d'abandonner le projet.

POINT N° 11 : SUBVENTION « COLLECTIF RÉSISTANCE ET DÉPORTATION »

Comme les années précédentes, il est convenu à l'unanimité d'accorder au collectif Résistance et Déportation une subvention de 40 € pour cette année

POINT N° 12 : COMMUNE DE BELLEMAGNY : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « HELLOHISSEZVOUS »

Une jeune ropquoise étant accueillie dans cet établissement spécialisé, il est convenu à l'unanimité de verser une participation de 200 €.

POINT N° 13 : SUBVENTION DU FIPHFP : ADHÉSION À LA CELLULE ACCESSIBILITÉ DU CENTRE DE GESTION DU TERRITOIRE DE BELFORT

Le FIPHFP a été sollicité pour le versement d'une subvention dans le cadre du projet de construction de l'ascenseur. Moyennant un diagnostic à réaliser par la cellule "accessibilité" du Centre de Gestion au prix de 22 € l'heure, le FIPHFP nous attribuerait une subvention de 50% plafonnée à 50 000 €. Le Maire est autorisé à adhérer à ce service.



Pain de Tradition française
Campagne au Levain
Fabrication Artisanale
Façonné à la main


ouvert du
mardi au vendredi
6h30 - 13h et 14h - 19h
le samedi
6h30 - 12h30 et 14h - 19h
le dimanche
7h - 12h



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

POINT N° 1 : PERSONNEL : FIXATION DES MODALITÉS DU TEMPS PARTIEL

Considérant l'avis du Comité technique en date du 7 mars 2017, il est nécessaire d'instituer le temps partiel dans les services communaux et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

- Le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.
- Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées entre 50% et 99 % du temps complet.
- Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.
- La durée des autorisations sera de 1 an.
- Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. À l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée 2 mois avant l'échéance.
- La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.
- Les conditions d'exercice du temps partiel sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent dans un délai de deux mois.
- Le nombre de jours RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.
- Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces mesures à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les membres du conseil municipal ayant eu communication du document au préalable, l'Adjoint en charge du dossier en assure une présentation sommaire et ouvre le débat. Sur la base de ces observations, le plan communal de sauvegarde est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 3 : EDUCATION NATIONALE : CONVENTION DE PRÊT DE LOCAUX ET DE MATÉRIEL POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ALLEMANDE

Nous restons dans l'attente d'une convention modifiée comportant pour seuls signataires la commune de Roppe et les services de l'Éducation Nationale. A réception de cette convention, le Maire est unanimement autorisé à la signer.

POINT N° 4 : FORÊT : COUPES DE BOIS 2017

Le Maire présente le programme de travaux présenté par l'ONF :

| Unité de gestion | Coupe | Surface | Volume total prévisionnel de la coupe |
|------------------|-------|---------|---------------------------------------|
| 1_a1 | AMEL | 4 | 150 |
| 2_p | APR | 5,4 | 200 |
| 30_a2 | AMEL | 4,1 | 160 |
| 31_a2 | AMEL | 5,66 | 200 |
| 37_a1 | AMEL | 1,53 | 50 |

Après discussion sur ces prévisions, il est convenu à l'unanimité d'approuver ce programme.

POINT N° 5 : FIXATION DES TARIFS DES ATELIERS ZUMBA, ZUMBA KIDS, GYM DOUCE, SPORTS ENFANTS

Le projet de "Zumba Strong" envisagé pendant un temps ne pourra être mis en œuvre faute d'un créneau horaire disponible. Pour favoriser les inscriptions précoces afin de réserver les intervenants suffisamment tôt, il est prévu d'appliquer pour les groupes de Zumba ainsi que toutes les prestations proposées aux enfants une remise de 5 € pour l'ensemble des inscriptions reçues, (ce qui conduira à conserver la cotisation actuelle), règlement compris, avant le 30/06/2017. Les nouveaux tarifs, approuvés à l'unanimité, sont donc les suivants :

| Ateliers | Roppois | | | Extérieurs | | |
|--------------------------------|---------|----------|-------------|------------|----------|-------------|
| | annuel | semestre | pré-rentree | annuel | semestre | pré-rentree |
| gym douce | | 22,5 | | | 27,5 | |
| atelier sport enfants 6-12 ans | 40 | | 35 | 55 | | 50 |
| zumba kids | 80 | 50 | 75 | 95 | 55 | 90 |
| zumba adultes | 105 | 60 | 100 | 125 | 70 | 120 |



BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE... GAGNEZ À COMPARER !

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL BELFORT CENTRE
1 place de la République et 9 rue de la République
90000 BELFORT

Le Crédit Mutuel, banque coopérative,
appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

POINT N° 6 : DETR 2017 : DÉLIBÉRATION INTÉGRANT LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Le Préfet nous annonce l'attribution d'une subvention de 8 560 € en provenance du FIPDR. Dans ces conditions, le conseil classe en priorité 1 pour la demande de DETR l'édification de l'ascenseur, en priorité 2 la mise en sécurité des accès école/mairie compte tenu des aides arrivées, et approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement découlant de ces priorités.

POINT N° 7 : GRAND BELFORT : DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE

Cette reconduction est liée au changement de structure au niveau de l'intercommunalité. Il est convenu de présenter les mêmes personnes qu'à l'ex-Cab, à savoir Jean-François ROUSSEAU avec pour suppléant Denis HAEGELIN. Le conseil approuve cette mesure à l'unanimité.

POINT N° 8 : INDEMNITÉS DES ÉLUS

Calculées pour l'instant sur l'indice 1015 de la fonction publique, les indemnités du Maire et des adjoints sont établies désormais sur la base de l'indice 1022. Il est convenu unanimement de valider cette évolution réglementaire et d'adopter désormais l'indice en vigueur.

GRANULES DE BOIS

le combustible propre et économique



Camion souffleur à pesée embarquée



Ets WALCH SAS
Granules de bois vrac et sacs - Briquettes
www.ets-walch.fr

68 - BURNHAUPT-LE-BAS 67 - INGWILLER
03 89 48 94 68 03 88 00 21 60



***POINT N° 9 : MOTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :
. SUR LE MAINTIEN DU CAP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS AU LYCÉE
PROFESSIONNEL DE DELLE (ANNEXE 1)***

MOTION

L'ensemble des Élus du Conseil Municipal à l'unanimité,

Le Conseil Municipal de Roppe s'oppose à la fermeture du CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle

Le 19 janvier dernier, le Comité Technique Académique a annoncé que le CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle pourrait être fermé. Cette décision rendue publique a été prise sans concertation ni avec le corps enseignant, ni avec les élus.

Cette filière permet d'accueillir 24 élèves (douze en première année et douze en seconde) venus de Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou encore suivis par un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD).

Aujourd'hui notre Département compte près de 5 000 bénéficiaires du RSA et plus de 3 000 jeunes qui sont suivis à la Mission Locale.

L'absence de formation et de qualification sont les principales causes de cette situation.

Plus que jamais la formation au sein des établissements scolaires doit être une priorité pour favoriser l'emploi des jeunes et notamment sur les filières d'apprentissage.

Nous avons actuellement des entreprises qui recherchent des jeunes en apprentissage, mais également des centaines d'offres d'emplois dans l'industrie, le bâtiment et l'artisanat, qui restent non pourvues.

Grâce à cette filière et à toutes celles proposées par le Lycée professionnel de Delle, ce sont des dizaines de jeunes qui ont une formation qui correspond à de véritables offres d'emplois.

Nous souhaitons que le Lycée professionnel soit un établissement avec des formations correspondantes aux besoins des entreprises.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Roppe, à l'unanimité, demande au Recteur de ne pas fermer le CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle.

***. SUR LE MAINTIEN DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES
COLLÉGIENS DU TERRITOIRE DE BELFORT (ANNEXE 2)***

MOTION

L'ensemble des Élus du Conseil Municipal à l'unanimité

Le Conseil Municipal de Roppe s'inquiète de la remise en cause par la Région de la gratuité du transport scolaire.

L'article 15 de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié l'organisation institutionnelle des transports publics, en confiant aux Conseils régionaux la responsabilité des transports scolaires, dont le transport des collégiens, qui relevait précédemment des Conseils départementaux.

Les Régions sont ainsi compétentes, en lieu et place des Départements, pour organiser les services des transports scolaires, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Ainsi, la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT), lors de sa réunion du 21 novembre 2016, a évalué à 3 232 305 € le coût net, en année pleine, des charges transférées du Département à la Région dans le cadre de l'exercice de la compétence transports.

Dans un article paru dans la presse locale le jeudi 2 février 2017, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, par la voix de son Vice-président en charge des transports, entend remettre en cause le principe du transport scolaire gratuit pour tous les collégiens.

Les Élus du Conseil Municipal de Roppe, expriment leur désaccord à l'égard de cette mesure qui pèserait sur le pouvoir d'achat des familles. Le transfert de compétence était accompagné de la compensation financière.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté encaissera 3 232 305 €, mais n'envisagerait pas le maintien de la gratuité des transports pour les collégiens jusque-là assurée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort.

Les Élus du Conseil Municipal de Roppe ne souhaitent pas que les familles du département payent deux fois les transports scolaires : une première fois au titre du transfert de la compétence transport, remboursée à la Région et une seconde fois en payant le transport à leurs enfants.

Les Élus du Conseil Municipal de Roppe manifestent leur profonde inquiétude face à la proposition injuste du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de rendre payant les transports scolaires dans notre Département.

Aussi, les Élus du Conseil Municipal de Roppe, demandent au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, de garantir le maintien de la gratuité des transports scolaires, comme il s'y était formellement engagé, et ainsi donner les mêmes chances de réussite à tous les collégiens de la Région Bourgogne Franche-Comté.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.04.2017

POINT N° 1 : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VETRIGNE

Après examen des supports présentés, le conseil tient simplement à rappeler l'importance de la préservation de la trame verte entre les deux communes mais ne formule aucune autre observation.

POINT N° 2 : PERSONNEL : DÉTERMINATION DES RATIOS POUR AVANCEMENT DE GRADE ANNÉE 2017

Seule une personne est susceptible de faire l'objet d'une promotion sous forme de changement de grade. Le conseil décide par conséquent à l'unanimité de porter à 100 % le ratio des avancements en grade.

POINT N° 3 : PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN CUI/CAE

Il s'agit de remplacer Thierry SIGNORI pour maintenir les moyens en personnel au niveau des services techniques et faire face au surcroît de travail attendu pour les mois à venir, notamment pour l'entretien des espaces verts. Dans ce but, le conseil décide à l'unanimité de mettre en œuvre les moyens nécessaires au recrutement d'un nouveau demandeur d'emploi dans le cadre d'un CUI-CAE (si possible à 75 % comme le contrat précédent) pour une durée hebdomadaire de 20 heures sur 12 mois si possible renouvelable une fois.

POINT N° 4 : PRÉVENTION ROUTIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Pour faire suite à la demande de la Prévention Routière, il est convenu à l'unanimité d'accorder une subvention de 90 € pour les services rendus à l'écde et l'opération "Lumière et vision".

POINT N° 5 : SIAGEP : AVIS SUR SON CHANGEMENT D'ADRESSE

Le SIAGEP nous informe de son changement d'adresse. L'opération étant déjà réalisée, il est convenu unanimement d'en prendre acte et de ne pas s'y opposer.

POINT N° 6 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le maire projette des documents émis par le trésorier tout récemment, faisant apparaître des dépenses un peu supérieures aux rentrées, malgré toutes les attentions portées aux dépenses. Cette situation est une alerte sur les résultats 2016 et il convient de prendre toutes les mesures adéquates pour ne pas se retrouver en situation de difficulté ultérieure. De nouvelles économies seront recherchées et deux opérations sont différées. Toutefois il est constaté aussi que nos taux d'imposition sont inférieurs de 22,99% à la moyenne de la strate des communes de notre taille ce qui amène à un potentiel financier de +21,53%. Ces bons résultats sont la conséquence d'une bonne gestion passée.

Compte tenu du montant des nouvelles bases transmises par les services fiscaux et de l'arrivée de nouveaux habitants entrant dans le développement de la commune, les bases fiscales sont estimées à 1 381 000 € pour la TH, 1 163 000 € pour la TFB et 2 100 € pour la TFNB.

Devant cette situation, le Maire estime indispensable de relever la fiscalité communale et propose de remonter les taux cette année pour les augmenter de 0,75% soit à 10,55% pour la taxe d'habitation, à 11,05% pour la taxe sur le foncier bâti et à 34,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 19 170 € supplémentaires répartis sur la totalité des foyers. Dans un contexte de perte de dotations croissante (encore - 9 055€ de DGF en 2017, soit depuis 2014 une perte de 36 163 €), il devient donc inévitable de procéder à un ajustement de ces taux. Le conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

POINT N° 7 : ONF : VOTE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2017

Le Maire présente le programme de travaux proposé pour 2017. Après concertation à la baisse avec les services de l'ONF, ce programme initialement prévu à 11 520,51€ HT ressort à 6 634,15€ HT. Il est adopté à l'unanimité pour le montant négocié.

POINT N° 8 : DEMANDE D'AIDE SUR LES FONDS DE CONCOURS DU GRAND BELFORT

Pour faciliter le financement du programme d'investissements prévu en 2017, il est convenu à l'unanimité de demander au Grand Belfort une aide de 78 724 € prise sur l'enveloppe de 120 000 € allouée à la commune de Roppe.

POINT N° 9 : CHALET À ŒUFS : FIXATION DE LA REDEVANCE

Il est prévu d'installer un chalet à œufs sur un délaissé de la route départementale 83 près de La Poste. L'emplacement s'avère des plus intéressants en termes de disposition et de possibilités de stationnement. Les œufs de production locale sont commercialisés à 2,80 € la douzaine. Il est convenu unanimement de fixer le loyer mensuel à 50 €, ce qui correspond au prix pratiqué dans d'autres communes.

POINT N° 10 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2016 des totaux identiques à ceux du compte administratif établi par le Maire, à savoir :

Section de fonctionnement : 690 337,43 € Section d'investissement : 333 247,66 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 11 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Présenté par chapitres, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement : 665 417,09 € en dépenses et 690 337,43 € en recettes soit un excédent de 24 920,34 €.

Section d'investissement : 175 126,94 € en dépenses et 319 864,76 € en recettes représentant un solde négatif de 13 382,90 € déduction faite du report de l'exercice précédent. Ce solde est couvert par un report de la section de fonctionnement.

Le Maire se retire, laissant la présidence à l'adjoint en charge des finances. Le conseil municipal adopte le compte administratif 2016 à l'unanimité. Le Maire remercie la secrétaire en la félicitant pour le très important travail effectué sur cette année particulièrement difficile.

POINT N° 12 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Il est convenu à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de - 63 460,90 € au tableau d'équilibre du budget 2017.

POINT N° 13 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 1 126 642,22 €

Dépenses d'investissement pour un total de 663 508,12 € dont pour l'essentiel :

| | | | |
|--|----------|---|----------|
| Remboursements d'emprunts | 47 500 € | Panneau lumineux pont de l'Autruche | 8 000 € |
| PLU (Plan Local d'Urbanisme) | 9 124 € | Rénovation éclairage public RD 83 | 22 180 € |
| Achat de terrains (Zimmermann, Monnier) | 2 500 € | Branchement lavoir + fibre école-mairie | 3 528 € |
| Travaux en forêt (y compris solde 2016) | 8 150 € | Tondeuse + divers | 3 600 € |
| Plan Paysages : chemin piétonnier | 24 742 € | Informatique, sonorisation, téléphonie | 5 920 € |
| Fenêtre Mairie | 1 000 € | Rideaux & mobilier école | 4 000 € |
| Château Lesmann : fenêtres, façades, ... | 92 908 € | Fauteuils secrétariat + agencet bur. du Maire | 1 000 € |
| Mise en sécurité : mairie-école etc. | 22 000 € | Ascenseur Mairie : maîtrise d'œuvre | 10 180 € |
| Dalle chalet à œufs | 1 200 € | Travaux en régie | 4 000 € |
| Rue de Phaffans (solde) | 23 832 € | Rétrocession Chezeaux II | 5 000 € |
| Rue des Chézeaux / rue du Stade | 68 407 € | Rue d'Eguëgnigüe : trottoirs & bordures solde | 4 889 € |
| Panneau signalétique + pose | 6 000 € | | |

Recettes attendues, pour l'essentiel :

| | | | |
|------------------------------|---|-------------------------------------|----------|
| État | FCTVA | 19 884 € | |
| | DETR / rénovation façades Château Lesmann | 18 272 € | |
| | FIPDR | 8 560 € | |
| Fiscalité | Taxe d'Aménagement / TLE | 30 000 € | |
| Région | Soutien investissement local : éclairage public RD 83 | 5 565 € | |
| | Accès Chézeaux / rue de Stade | 11 401 € | |
| Département Grand Belfort | Mise en sécurité Mairie-école | 2 500 € | |
| | Façades Château Lesmann | 40 200 € | |
| | PLU | 5 800 € | |
| | Rénovation éclairage public RD 83 | 6 284 € | |
| | Chemin piétonnier | 6 495 € | |
| | Mise en sécurité Mairie-école | 2 940 € | |
| | Aménagement rue des Chézeaux/rue du Stade | 34 204 € | |
| | Panneau signalétique | 3 600 € | |
| | SIAGEP | Éclairage public | 300 € |
| | Opérations d'ordre | Amortissements, rétrocessions, dons | 13 500 € |
| Besoin de financement | | 63 461 € | |

Le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

POINT N° 14 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2016 un solde identique à celui du compte administratif établi par le maire à savoir :

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 208 108,70 €

Section d'investissement dépenses : 208 108,83 € eten Recettes 104 054,35 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

POINT N° 15 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif du lotissement "La Grande Nouaie" fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2016 : Section de fonctionnement : 208 108,70 € en dépenses et 208 108,83 € en recettes, soit un excédent de 0,13 €

Section d'investissement : déficit de 104 054,35 € compte tenu des déficits antérieurs, un déficit à reporter dans l'attente de la vente de l'ensemble des lots.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2016 à l'unanimité. Le Maire remercie encore la Secrétaire pour la qualité du travail effectué sur ce dossier

POINT N° 16 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Équilibré en dépenses et en recettes à 499 211,41 € d'investissement, le budget 2017 du lotissement "La Grande Nouaie" intègre les excédents des exercices antérieurs. Le budget de fonctionnement est excédentaire de 49 734,29 € à 598 945,70 € de recettes et de 549 211,41 € de dépenses.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

POINT N° 17 : OPÉRATION "CRÉATION D'UN ASCENSEUR MAIRIE-ECOLE ET DE LOCAUX ANNEXES À LA MAIRIE": DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA PASSERELLE AUPRÈS DU FIPHFP

Le FIPHFP intervient financièrement pour faciliter les opérations d'amélioration de l'accessibilité des établissements publics. Dans ces conditions, il est convenu de solliciter le soutien de cet organisme à hauteur d'environ 50 000 € pour faciliter la mise en accessibilité des services de la Mairie. Le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer la demande de subvention correspondante.

POINT N° 18 : CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU SUR LA COMMUNE

Après avoir examiné les propositions faites par la DDT, le conseil s'oppose formellement et à l'unanimité au classement en cours d'eau d'un simple fossé longeant la route qui conduit à la forêt.

DV CARROSSERIE BLOCK



Le choix du travail bien fait

CARROSSIER REPARATEUR

90360 LACHAPPELLE SOUS ROUGEMONT
☎ 03 84 27 60 52 Fax 03 84 23 00 11
E-mail : dv.carrosserie.block@orange.fr - www.dvcarrosserieblock.com

TAXI DE ROPPE

24H/24H
Transports assis professionnalisés, conventionnés CPAM

16 Bvd de Lattre de Tassigny
90000 Belfort

06.31.27.73.24



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2017

POINT N° 1 : MÉNAGE ÉCOLE PRIMAIRE ET ALSH : CHOIX DU PRESTATAIRE

L'appel d'offres émis porte sur l'entretien de l'ensemble des salles de classe et des locaux de l'ALSH. Sur 6 entreprises consultées, trois ont répondu : NET-ECO, ENETT et ALIZE pour 17 900 € TTC mieux et moins disante. Dans ces conditions, il est convenu unanimement de retenir l'offre de la société ALIZE.

POINT N° 2 : PERSONNEL : EMPLOIS D'ÉTÉ

Sept candidatures sont parvenues en mairie dont deux qui s'avèrent inéligibles pour une question d'âge (mini 16 ans). Il sera donc procédé à un tirage au sort pour désigner les quatre bénéficiaires de l'offre. Le conseil approuve unanimement cette démarche.

POINT N° 3 : LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : FIXATION DU PRIX DU LOT 7

Un amateur s'étant présenté pour un prix de 79 000 €, il est convenu par huit voix contre deux de donner suite à sa demande. Cette dernière cession permet désormais de prévoir l'achèvement de l'opération.



AUTO SECURITE

Prenez RDV
en LIGNE !

CABINET OLLIER SARL
82, rue du Général de Gaulle
90360 LACHAPPELLE SOUS ROUGEMONT
Tél. 03 84 27 54 01
www.lachapelle.autosecurite.com



AUTO SECURITE

Prenez RDV
en LIGNE !

CABINET OLLIER SARL
Avenue d'Alsace
90160 DENNEY
Tél. 03 84 29 80 32
www.denney.autosecurite.com

POINT N° 4 : GRAND BELFORT : MARCHÉ DE PAPIER ET FOURNITURES

Dans l'immédiat, l'offre présentée porte sur une décision de principe.

Cette formule permet de bénéficier des prix consentis au Grand Belfort, mais chaque commune pourra se fournir pour les achats ponctuels où elle le souhaite.

Dans ces conditions, il est convenu à l'unanimité de donner suite à cette proposition.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.07.2017

POINT N° 1 : ECOLE PRIMAIRE : CHOIX DU RYTHME SCOLAIRE

Parmi les orientations annoncées lors des dernières campagnes électorales figurait la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et primaires. Un décret attendu le 8 juin 2017 est finalement signé le 27 juin et publié le 28 juin au JO. Les parents eux-mêmes avaient été consultés avant le conseil d'école. Le résultat est le suivant :

- Nombre de familles consultées : 67 (à noter que les parents des CM2, non concernés par ces dispositions, n'ont pas été consultés)
- Nombre de familles ayant répondu : 66
- Pour la semaine de 4 jours dès septembre 2017 : 41
- Pour la semaine de 4 jours pour la rentrée de 2018 : 5
- Maintien de la semaine de 4,5 jours : 19
- Abstention : 1

Ce sondage démontre clairement que la semaine de 4 jours est retenue par près de 70% des familles.

Le conseil d'école dans sa séance extraordinaire du 4 juillet s'est prononcé majoritairement en faveur de la semaine de 4 jours.

- Nombre de votants : 10
- Pour la semaine de 4 jours : 5
- Pour la semaine de 4,5 jours : 1
- Abstention : 4

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, ainsi que de la communication des résultats à l'école maternelle encore plus favorable à la semaine de 4 jours (83%) le conseil se prononce unanimement en faveur de la semaine de 4 jours.

POINT N° 2 : MARCHÉ DU MÉNAGE À L'ÉCOLE : AVENANT N°1

Compte tenu du passage à la semaine de 4 jours, le ménage de l'école se ferait donc désormais sur 4 interventions par semaine et non plus 5. Avec l'accord de la société ALIZE, le marché sera notifié en l'état et il convient donc d'émettre un premier avenant en moins-value sur la base de 4 interventions par semaine. Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 3 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU CCAS

Le CCAS a été dissous le 31.12.2015 mais un reliquat de 3 818,13 € n'a été transféré qu'en 2016 et est donc réinjecté au budget 2017 dans les comptes de la commune. Le Trésorier ayant émis un compte de gestion, il est convenu unanimement d'adopter le compte correspondant.

S.A.R.L. GÜL
Ravalement de Façades
Crépissage
Peinture - Isolation

Enduit
Plastifié
Classique
& Minéral
Int./Ext.

06 83 58 26 39 - 06 87 51 98 54
sarl.gul90@gmail.com 90380 ROPPE

POINT N° 4 : ADOPTION

DU PEDT (PROJET D'EDUCATION DES TERRITOIRES) DE L'ALSH

Suite au passage à la semaine de 4 jours et à la suppression du RPI, il est convenu à l'unanimité de déposer un PEDT amendé en supprimant les références à l'école maternelle de Vétrigne et aux TAP même si ce texte était approuvé sur la période 2015-2018. Après examen des modifications nécessaires, le conseil approuve unanimement cette démarche.

LA FISCALITÉ DE ROPPE EN 2016

source : Statistiques sur les finances locales édition Préfecture du Territoire de Belfort

| Communes du Canton de Valdoie | | | |
|---|-------------------------|-------------------|---|
| Communes | Population au 1/01/2016 | Taxe d'habitation | Taxe foncière sur les propriétés bâties |
| Denney | 800 | 7,60% | 8,06% |
| Eloie | 1000 | 10,40% | 16,10% |
| Evette-Salbert | 2175 | 10,23% | 11,09% |
| Offemont | 3539 | 13,64% | 15,46% |
| Roppe (1) | 950 | 9,80% | 10,30% |
| Sermamagny | 1029 | 9,09% | 6,45% |
| Valdoie | 5661 | 11,96% | 15,37% |
| Vétrigne | 652 | 15,88% | 18,04% |
| <i>en gras les taux supérieurs aux nôtres</i> | | | |

(1) recensement de janvier 2015 confirmé en 2016 : 1005 habitants

| Autres communes du secteur ou de taille identique | | | |
|---|------------|-------------------|---|
| Communes | Population | Taxe d'habitation | Taxe foncière sur les propriétés bâties |
| Anjoutey | 662 | 12,15% | 8,64% |
| Bessoncourt | 1133 | 5,51% | 11,60% |
| Bethonvilliers | 255 | 9,54% | 8,68% |
| Chèvremont | 1649 | 11,50% | 15,63% |
| Eguenigue | 298 | 7,81% | 8,19% |
| Fontaine | 643 | 10,51% | 10,96% |
| Lacollonge | 257 | 10,85% | 16,85% |
| Lachapelle sous Chaux | 743 | 12,75% | 13,44% |
| Lachapelle sous Rouge | 604 | 11,45% | 8,05% |
| Larivière | 328 | 7,37% | 12,26% |
| Menoncourt | 438 | 11,43% | 12,20% |
| Meroux | 870 | 7,45% | 10,90% |
| Phaffans | 401 | 7,99% | 15,79% |
| St Germain | 656 | 15,13% | 9,24% |
| Vézelois | 951 | 10,36% | 10,36% |
| <i>en gras les taux supérieurs aux nôtres</i> | | | |

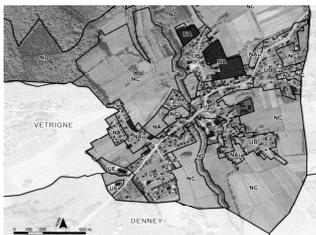
L'effort fiscal de la commune de Roppe est inférieur de 22,99% à celui de la strate en 2016

L'effort fiscal permet d'évaluer la pression fiscale qui est exercée sur les ménages

Le potentiel financier est supérieur à la strate de 21,53% par habitant

Le potentiel fiscal permet de mesurer de façon homogène la richesse relative des collectivités au sein de la même strate

DES NOUVELLES DU PLU



Cette démarche est partie d'une obligation de transformer le POS en PLU pour conserver un outil de gestion des affaires d'urbanisme.

La délibération à l'origine du lancement est toujours affichée ; elle le sera pendant toute la durée des études nécessaires. C'est l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) qui a été retenue en tant que bureau d'étude.

Depuis l'origine, un registre d'observations a été ouvert en mairie. Les observations ou demandes peuvent y être consignées ou adressées par écrit à la mairie.

De nombreuses réunions de travail ont été programmées pour mettre au point le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD). Celui-ci a été présenté aux habitants en réunion publique au Château Lesmann le 22 avril 2016.

Les personnes publiques associées (PPA) ont été conviées à une réunion de travail le 8 juin 2017 pour prendre connaissance du projet, particulièrement dans son état d'avancement.

Ont été présentés :

1. La consommation foncière (11 ha artificialisés dont 2 pour les équipements)
2. Les capacités de densification (repérages des espaces libres dans l'emprise urbaine : 5,4 ha)
3. Les objectifs en termes de population, d'habitat et de foncier (les besoins en logements à l'horizon 2030 de +1.47%/an soit environ 6 logements/an en moyenne), le tout en adéquation avec les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Cab puis du Grand Belfort.
4. Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec la confortation du cœur de village, la diversification en offre de logements, le maintien et l'encouragement de l'emploi, la modération de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain, la préservation de l'identité du territoire et la préservation des continuités écologiques.
5. Le zonage
6. Les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) du secteur du Charmois et Sous le Vernois

Une nouvelle réunion publique sera programmée à la rentrée pour la présentation du règlement et du zonage retenu. La population sera invitée à y exposer ses observations. Un Flash Info vous avertira de la tenue de cette réunion publique.

La phase suivante sera l'arrêt du projet de PLU.

Pendant le mois précédent, des permanences seront tenues en Mairie par le Maire, l'Adjoint à l'Urbanisme ou des techniciens.

CHRISTINE LÈVE LE PIED À L'ÉCOLE



C'est une figure incontournable de Roppe qui prend du recul.

En effet depuis l'ouverture de l'extension du groupe scolaire Marie-France MOINE, c'est elle qui faisait d'une manière inlassable et avec une grande conscience professionnelle l'entretien des locaux de l'extension en 2007.

Nous lui rendons hommage pour la qualité exemplaire de son travail.

Jamais l'ombre d'une seule remarque n'a été formulée.

Elle ne nous quitte pas pour autant complètement car elle conservera l'entretien de l'étage de la Mairie, et restera aussi agent du périscolaire.

Mais elle a souhaité que sa tâche soit allégée.

Merci Christine.



Nord-Est

AGENCE BELFORT-MONTBELIARD

CS 90607 EGUENIGUE
90023 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 57 39 40

belfort.montbeliard@colas-ne.com

FERMETURES VALBERT

- PORTES DE GARAGES
- FENÊTRES
- VOILETS
- PLACARDS

VALBERT Patrick
14 Grande Rue
90400 TRÉVENANS

la sécurité de vos fenêtres

Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39
Mail : patrickvalbert@hotmail.fr / www.fermetures-valbert.com

Logos: OOS, YOU, EHRET, hilzinger, MEUSE, MIREL

CIGOGNES À ROPPE ? VONT-ELLES ÉLIRE DOMICILE ?

Elles se font prier ! Pourtant un mâle avec une amorce de nid est prêt depuis plus d'un an. Mais pas encore de locataire.

Peut-être que ? Est-ce un présage ?

Un couple a été aperçu au lieu-dit « *prés le sable* », rue du Commandant Arnaud en train de rechercher de quoi se nourrir, et pas farouches du tout !



LUCIE FRELIN FÊTE SES 103ANS PUIS FAIT SON DEVOIR D'ÉLECTRICE



C'était le 11 avril 2017, notre doyenne fêtait ses 103 ans à la ferme où elle a passé toute sa vie.

Un gros bouquet de fleurs avec la mention 103 l'attendait à son arrivée.

Lucie est toujours aussi alerte, c'est un véritable plaisir de la voir ainsi.

Et puis la petite fête se poursuivait autour d'un apéritif.

Elle nous répète que ce jour, c'est un jour comme les autres.

Pour nous, non, désolé de vous contredire. Nous éprouvons un immense plaisir à venir vous souhaiter votre anniversaire. À l'année prochaine, Lucie !!

Lucie a toujours participé aux élections, elle n'a pas dérogé cette fois encore, pour les deux tours de l'élection présidentielle, puis pour les deux tours des élections législatives.



A voté, et



a signé le registre. BRAVO !



LE VELOUTE

Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi

Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires

Pizzas sur place et à emporter

Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE

Tél. : 03 84 29 19 06

LA MARCHE DE L'ASCENSION

La marche de la commune a eu lieu, comme chaque année, le jeudi de l'Ascension par un chaud soleil d'été.

Un groupe d'une quarantaine de personnes a réalisé le parcours de 11 km pour découvrir ou redécouvrir les beaux paysages de notre forêt Roppoise.

Les marcheurs sont partis du château Lesmann en direction de la queue de l'étang de l'Autruche puis du chemin de la Charme.



Après être passés à côté de la ferme de la Charme, les marcheurs se sont dirigés vers le village d'Anjoutey pour prendre ensuite la direction de la cabane de chasse en traversant « le torchène » et le « rond bois ».

Là, nous sommes passés à la partie conviviale de la journée avec un apéritif offert par le Maire et ses Adjointes puis nous avons savouré un excellent barbecue accompagné de ses salades suivi du fromage et du dessert.

À 16 heures, nous avons repris la direction du château Lesmann pour terminer notre périple de 11 km.

Nous remercions les nombreux participants et leur donnons rendez-vous encore plus nombreux l'année prochaine.

Nous remercions également les chasseurs pour le prêt de leur cabane de chasse.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Nos sorties se sont faites sur le thème de la nature pour ...
... les petits



La sortie à la nature :

Nous avons exploré la prairie, pour aider Gaston le hérisson à trouver à manger.

Nous avons donc cherché tous les éléments dans la prairie de toutes les couleurs.

Puis, nous avons cherché des petites bêtes. Nous avons joué dans les bois.

L'après-midi, nous avons observé et nommé les petites bêtes trouvées, nous avons joué à des jeux et nous avons fabriqué des petites bêtes en terre.



... les moyens

SORTIE SCOLAIRE CLASSE DES MOYENS LA MAISON DE LA NATURE A ALTENACH 18 MAI 2017

On est passé dans un passage secret pour aller dans la prairie de Taupinou pour l'aider à sentir, à voir, écouter, toucher, trouver des petites bêtes.

On a fabriqué des petites bêtes avec de l'argile.

On a regardé les petites bêtes qu'on a réussi à capturer dans la prairie de Taupinou. On a appris les différentes familles de petites bêtes : les mollusques, les araignées qui ont 8 pattes, les vers, les cloportes, les mille-pattes, et les insectes qui ont 6 pattes.





... et les grands



Nous sommes allés au rucher le lundi 15 mai 2017.

Nous avons eu la chance d'être équipés comme les apiculteurs avec des vareuses. Nous ressemblions à des cosmonautes !

Nous avons pu observer les abeilles en toute sécurité et comprendre leur mode de vie de très près.



À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

CP et CE 1 : une sortie pédagogique à la ferme



Le 19 mai, les classes de CP et CP/CE1 se sont rendues à la ferme pédagogique d'Auxelles-Haut. La météo était plus automnale que printanière ce jour-là, mais les enfants ont beaucoup appris.

Ils ont côtoyé tous les animaux de la ferme : chèvres, moutons, vaches, chevaux, poneys, âne, lapins, lamas, cochons, cobayes, poules, oies, pintades et cailles.



Ils ont pu donner le biberon aux agneaux, brosser les poneys, donner du foin aux vaches, du grain aux volailles et aux lapins et nourrir les cochons.

Les enfants sont allés sous la serre pour faire du maraîchage.

Puis ils ont moulu des grains de blé afin de confectionner ensuite la pâte à pain. Tout le monde est rentré à l'école avec une boule de pain et beaucoup de bons souvenirs, qui, nous l'espérons, leur a fait comprendre combien le travail des fermiers est important.

Auparavant, selon le niveau, un travail de vocabulaire avait été fait sur les familles d'animaux (noms des femelles, des mâles et des petits, cris des animaux et leurs abris), un travail de sciences (régime alimentaire, type de reproduction), un travail de géographie (lien paysage/agriculture), un travail de français (exposés sur les animaux) ...



La visite du fort de Roppe

Le lundi 12 juin 2017 les enfants des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 sont partis en promenade à la découverte du fort de Roppe. Ils étaient accompagnés du directeur de l'école M. FRÉSARD et des enseignants, MM. MARIE et MALVOISIN. M. PETIT leur a servi de guide tout au long de la matinée. Les enfants ont été très attentifs aux explications de ce passionné d'histoire.

En classe, les élèves avaient découvert le fort (pour ceux qui ne le connaissaient pas) par l'intermédiaire de 2 ouvrages historiques écrits par M. ENDERLEN.

Ce lundi, ils ont pu admirer le fort, entrer dans les dortoirs, les cuisines, les sanitaires, longer les fossés, parcourir les souterrains, imaginer la vie des soldats en garnison ...

Cet ouvrage, si proche et pourtant méconnu pour certains, méritait sans aucun doute une visite.



La classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Roppe, la classe de 6°2 du collège Vauban (classe de Mme DUBOIS) et des enfants de l'IME de Roppe ont présenté leur spectacle « Orphée aux animaux », un opéra composé par Alexandros MARKÉAS.

Le mardi 20 juin, les élèves ont chanté devant leurs parents, au théâtre Louis Jovet de Belfort. À l'initiative de Vincent MICHELAT, conseiller pédagogique à la DSDEN de Belfort, ce projet a permis de travailler autour du mythe d'Orphée.

Au cœur de cet opéra se trouve le personnage d'Orphée (interprété par Léo BURGUN, élève de CM2),

Opéra

personnage mythologique qui charme, par sa musique envoûtante, animaux, hommes et ... spectateurs !

Les élèves, accompagnés par une pianiste du CRD, ont activement participé, pendant toute l'année scolaire, aux séances d'apprentissage des différents chants (en classe), des « chorégraphies » (au gymnase prêté par l'IME), des rôles principaux (personnage d'Orphée et narration par Nassim LAABANY, élève de CM2) ...

L'expérience a été très enrichissante pour les élèves qui ont eu le trac le jour du concert mais qui peuvent être fiers de leur prestation scénique.



RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 :

Le contexte :

Le Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale ont signé en date du 27 juin 2017 le décret N° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. À signaler que les écoles privées n'ont jamais été contraintes à passer à 4,5 jours et sont restées très majoritairement à la semaine de 4 jours. Le texte rentre en vigueur dès le lendemain de sa parution.

Pour ce qui concerne l'école élémentaire, voici les points analysés :

- Le temps scolaire se termine à 15h35. Les enfants inscrits aux TAP sont pris en charge à l'école et conduits à l'ALSH. Ils y arrivent à 15h50/15h55. Il leur faut le temps de déshabillage, certains passent aux toilettes, si bien que les TAP ne commencent pas avant 16h00/16h05. Ils doivent se rhabiller à 16h20 pour reprendre le bus à 16h30. Ce qui fait que les TAP durent 15 à 20 minutes maxi pour une plage de 45 minutes. **L'utilité est très contestable en raison principalement de sa courte durée.**
- L'organisation en termes de personnel est lourde pour cette si courte période. Le coût est prohibitif. **Le coût pour l'année 2016 pour les deux écoles est de 37 714,21 €** dont 20 936,12 € de frais de personnel.
- De ce chiffre, il faut retirer la participation de l'État (50 € / enfant), le retour de la CAF (prestation de service de 0,50 € / h) et la participation des parents (0,85 € / séance).

À noter que le décret ne parle nulle part de la pérennité de cette dotation de 50 € / enfant scolarisé

Le retour à la semaine de 4 jours permettrait :

- le **retour de la coupure du mercredi** : beaucoup de parents constatent la fatigue des enfants qui s'installe en fin de journée.
- la **suppression de la contrainte imposée aux familles** qui doivent inscrire leurs enfants aux TAP en raison de l'horaire de bus.
- Il y aurait **l'économie du bus du mercredi** devenu inutile.
- Pour les familles qui ont organisé leur rythme de vie sur les 4 jours ½, **nous nous sommes engagés à rétablir l'ouverture de l'ALSH le mercredi, y compris la restauration.**
- Pour le **personnel titulaire, une réorganisation des horaires** serait appliquée, l'ouverture du mercredi compensant les horaires des TAP.
- Pour le **personnel non titulaire nous avons des contrats annuels au rythme de l'école** qui seraient soit réduits, soit éventuellement non reconduits (contrats aidés).
- à l'époque où on recherche des économies, où l'on constate une baisse très importante des dotations de l'État (près de 33 000 € en trois ans), revenir à la semaine de quatre jours nous conduirait à **réaliser des économies substantielles** en supprimant le financement de ces activités contestables.

Enfin l'harmonisation des jours de classe entre les deux écoles est hautement recommandable et devient quasiment une nécessité.



POUR LA SEMAINE DE 4 OU 4,5 JOURS ?

Le conseil d'école extraordinaire a été réuni le 4 juillet 2017. Le résultat de la consultation des parents est le suivant :

En élémentaire, 67 familles ont été consultées (sauf les CM2 qui partent en 6^{ème}) : 66 réponses.

41 familles optent pour 4 j en 2017 soit 62,12% ; 5 familles optent pour 4 j en 2018 soit 7,57%, et 19 familles souhaitent rester à 4,5j.

À la suite de ce résultat, le conseil d'école est appelé à donner son avis sur le retour aux 4 jours dès la rentrée prochaine.

Résultats du vote en élémentaire : 10 votants, 4 abstentions

Pour 4 jours dès 2017 : 5. Pour 4 jours en 2018 : 0. Pour 4,5 jours : 1.

À noter que le conseil de l'école maternelle a aussi voté pour le retour à 4 jours : sur 9 votants : 8 favorables aux 4 jours dès 2017 et 1 favorable à 4,5 jours.

Par conséquent, le retour à la semaine de 4 jours est proposé aux Conseils Municipaux puis au DASEN pour décision finale. Celle-ci est tombée par la prise de l'arrêté Préfectoral N° 90-2017-07-11-001 qui valide définitivement le retour aux 4 jours de classe par semaine.

Les horaires de classe en élémentaire seront les suivants tous les jours :

| | | |
|--------------|----------------------|---------------|
| 8h20 à 11h40 | APC de 13h10 à 13h40 | 13h40 à 16h20 |
|--------------|----------------------|---------------|

En maternelle ils seront les suivants :

| | | |
|--------------|----------------------|---------------|
| 8h30 à 11h30 | APC de 11h30 à 12h00 | 13h30 à 16h30 |
|--------------|----------------------|---------------|

Pour le transport scolaire les horaires seront les suivants :

Matin : Départ de Vétrigne

| | |
|--|--|
| 8h10 départ de Vétrigne, Place de Vétrigne, direction école élémentaire de Roppe | 8h20 Prise en charge des maternelles de Roppe, place du Château Lesmann, direction école maternelle de Vétrigne |
| 11h30 départ de Vétrigne, école maternelle | 11h40 prise en charge des élémentaires à Roppe En fonction des places dans le bus, les plus grands seront pris en charge à pied jusqu'à l'ALSH, pour prendre le bus. Retour à Vétrigne arrivée place de Vétrigne, descente de tous les élèves |

Après-midi : Départ devant l'ALSH, place du Château Lesmann

| | |
|---|--|
| 13h20 départ devant l'ALSH direction école maternelle de Vétrigne | 16h20 départ de Roppe des élémentaires depuis l'école, descente école maternelle |
| 13h30 prise en charge depuis place de Vétrigne des élémentaires pour l'école de Roppe | 16h30 prise en charge devant l'école des maternelles revenant à Roppe |

Les horaires sont calculés au plus juste, il est demandé aux parents d'être très rigoureux dans l'application de ces horaires

ELAGAGE RUE CÉLESTIN THURIOT

L'entrée de ce paisible lotissement est constituée par un espace vert avec une série d'érables qui agrémentent cette entrée. Revers de la médaille, leur développement, s'il n'est pas contrôlé, déborde sur le voisinage, l'éclairage est quelque peu contrarié par les branches en feuilles, et les feuilles elles-mêmes, à l'automne, sont à l'origine d'une charge de ramassage.



Donc la décision de tailler ces plantations a été prise et le travail a été réalisé par les conseillers municipaux eux-mêmes.

Nous avons la chance d'avoir dans notre équipe Jean-Guillaume MAURICE, dont le métier de base est justement l'élagage.

Un vrai pro qui travaille avec toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Tout a été mûri, les branches ont été réduites sous forme de mulch par Mathieu FRELIN qui nous a gracieusement aidés avec le tracteur de son grand-père Coco FRELIN.

Ainsi, outre l'économie d'une facture d'une entreprise, nous avons récupéré ce mulch pour le réutiliser sous des plantations en guise de protection contre les mauvaises herbes.

Merci à eux et toute l'équipe de bénévoles (De gauche à droite : Fadi, Alain, Acacio, Jean-François, Jean-Guillaume et Mathieu qui ont donné un samedi complet pour ce travail).

Le résultat est excellent.

Merci aussi à Yannick BORNAQUE qui nous a prêté son tracteur pour finir le travail à la suite d'une panne.

Une belle économie réalisée : outre le travail d'élagage économisé (environ 1 500 €), 6 m³ de mulch (représentant 300 €) ont été fabriqués.



Et aussi un bel exemple s'inscrivant dans le développement durable, « *rien ne se jette, tout se valorise* ».

56 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Souvenez-vous : c'était un vrai problème de salubrité et d'urbanisme. L'ancienne ferme Seigeot laisse la place à une construction neuve avec 4 logements de type T3 et 4 autres de type T4, dont Territoire Habitat est le maître d'ouvrage.



La première pierre a été posée le 16 février 2017, par le Président de Territoire Habitat Florian BOUQUET, avec le Président du Grand Belfort Damien MESLOT, en présence de Marie-France CEFIS représentant le Député Michel ZUMKELLER, et Marie-Hélène IVOL conseillère départementale, de l'Architecte en charge de la conception et des Chefs de Service de Territoire Habitat.

L'opération est estimée à 1 370 000 € avec une aide de l'État de (seulement) 7 950 €, mais 48 000 € du Conseil Départemental et de 150 000 € de Grand Belfort au titre du Pan Local de l'Habitat (PLH). Merci aux financeurs, tout particulièrement le Conseil Départemental et Grand Belfort. Le reste du financement est sur fonds propres et emprunt. Les logements devraient être livrés pour courant 2018. La commune est invitée à siéger à la commission d'attribution de Territoire Habitat et de donner son avis. Ses propositions sont regardées d'un œil attentif.

Les personnes de la commune (ou enfants de la commune, ou anciens ayant habité la commune désirant y revenir, ou encore personnes à mobilité réduite) peuvent s'adresser en Mairie pour prendre rendez-vous et s'inscrire sur la liste d'attente pour proposition le moment venu.



En cours de construction



Ça donnera cela

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES À ROPPE

Le 8 mai à la stèle du Commandant ARNAUD ...



Moment de recueillement à la sonnerie « Aux Morts » à la stèle, avec les militaires du 35^{ème} RI commandés par le Lieutenant Jérémy GUEZ, après le discours du Président des Anciens Combattants, Alain COMTE.

Remerciements aux militaires du 35^{ème} RI et particulièrement au Lieutenant Jérémy GUEZ, un enfant de ROPPE.

... puis au monument aux morts

Devant une moindre assistance que d'habitude, et des militaires du 35^{ème} RI venus rendre les honneurs à ceux qui ont succombé pour notre liberté, avec à leur tête le Lieutenant Jérémy GUEZ, à qui nous renouvelons nos remerciements, la cérémonie se poursuit devant le monument aux Morts de la Commune.

Après un discours d'entrée du Maire, les honneurs militaires étaient rendus à ceux qui nous ont défendus au prix de leur vie.

Puis ce fut l'appel des morts avec les enfants qui répondent « Mort pour la France », le tout suivi de la sonnerie « aux morts » et de la minute de silence, c'est au tour d'Alain COMTE, Président des Anciens Combattants de communiquer le message du Ministre.

La cérémonie se termine par une vibrante Marseillaise.





Union Nationale des Combattants

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 Mai 1920

90380 - SECTION DE ROPPE ET ENVIRONS

Président : Secrétaire: Alain COMTE
1, rue de Denney
90380 ROPPE
E.mail alain.comte90@orange.fr
Tel 06 60 09 84 65

Trésorier : Louis IOLLER
82 Av du Général DE GAULLE
90380 ROPPE

Madame, Monsieur, cher camarade,

Les cérémonies du 8 Mai 2017, se sont déroulées comme suit :

- **9H30** Messe d'action de grâces à l'Eglise de Phaffans
- **10H30** à Phaffans
- **11H** à la stèle du Commandant Arnaud
- **11H30** au monument aux morts

Comme de coutume, la compagnie du 35° Régiment d'infanterie de Belfort avec laquelle la Commune a un accord de partenariat nous a envoyé un détachement.

L'officier commandant ce détachement était le Lieutenant Jérémy GUEZ, le fils de notre Kiné Pascal GUEZ.

Nous avons été remplis de fierté de voir un enfant de Roppe rendre les honneurs aux morts de Roppe.

Ce mois de juillet, nous avons eu la douleur de perdre un de nos camarades :

Monsieur Paul SCHOEN,
ancien combattant AFN et adhérent à l'UNC.

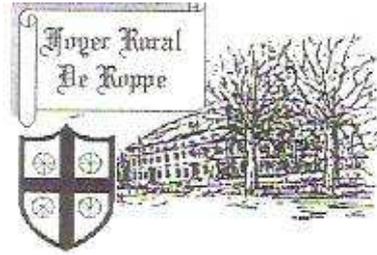
Nous l'avons accompagné à sa dernière demeure avec notre drapeau.

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Vous pouvez nous rejoindre si vous le souhaitez, comme combattant ou comme sympathisant. Toutes les bonnes volontés sont nécessaires pour perpétuer le devoir de mémoire.

Le Président,

Alain COMTE



Comme à l'accoutumée, le salon des Arts des 4 et 5 mars 2017 a été très apprécié. 200 visiteurs sont venus admirer les œuvres des artistes et des enfants de l'école maternelle et de l'IME.

Le jury a attribué le premier prix peinture à Monsieur MAUPEU et celui de la sculpture à Monsieur VARNEY Fabrice, le deuxième prix peinture est partagé entre Mesdames PETIT Martine et Lydia TRUCHEREY et le troisième prix revient à Monsieur François ZIMMERMANN.

Le jeudi 22 juin, la quarantaine d'enfants du judo a reçu en récompense les ceintures de couleur blanche-jaune jusqu'aux ceintures vert-bleu. Un goûter a clôturé l'événement dans une ambiance chaleureuse.

Les activités sportives 2016/2017 se terminent début juillet et un repas le 23 juin a réuni les adhérents qui étaient heureux de fêter la fin des activités. Les plus sportifs auront fini cette saison par la marche du 8 juillet.

Le vide grenier aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Comme l'an passé, une buvette, un barbecue et une friterie seront proposés. On pourra même se régaler de glaces et crêpes .

Le bulletin d'inscription pour tout exposant est annexé au P'tit Roppois.

Le Foyer Rural vous propose de nous retrouver début septembre pour la reprise des activités (judo pour les enfants et les adultes, aikido, yoga, atelier détente, kali silat, Qi Gong et art floral).

Bon été à toutes et tous

Amicale des Donneurs de Sang

De la Baroche et des environs.



La commune de Roppe nous laisse une place dans son journal le petit Roppois, et je les en remercie.

Je voudrais déjà remercier toutes les personnes qui se sont déplacées lors des collectes du 15 Mars et du 21 Juin. En effet c'est une satisfaction pour les bénévoles de notre amicale, que les donneurs participent à notre collecte, si nous n'avions pas remonté le nombre de participants, celle-ci aurait pu disparaître (en dessous de 25 dons l'ESF de Besançon ne se déplacera plus pour des questions de rentabilité). Personnellement je reste persuadé que ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves. Pour info : 39 participants et 35 dons prélevés dont 2 nouveaux en Mars et 35 participants et 35 dons dont 1 nouveau en Juin, soit environ 20% de plus qu'en 2016. Merci à tous.

L'amicale de Roppe participe aussi à la promotion du don du sang au niveau départemental, et c'est pourquoi nous avons aidé lors de la JMDS (Journée Mondiale du Don de Sang) qui a eu lieu le 16 Juin à Belfort sur la place Corbis. Cette journée avait pour but, bien sûr de réaliser une collecte à la veille des vacances (période où il y a une forte demande, et moins de dons), mais aussi de faire la promotion de l'importance de participer nombreux aux différentes collectes des 12 associations du département que compte l'Union Départementale (UD90).



Rappel la date de la prochaine collecte 2017 :

Mercredi 20 Septembre 2017
de 16H30 à 19H00 au château Lesmann

Venez nombreux, parlez-en autour de vous.

Petit Jeu : A, B et O sont les différents groupes sanguins.
Remplacez par une des lettres de ces groupes pour constituer les phrases ci-dessous :

Quel que s_it v_tre gr_upe s_nguin, d_nnez v_tre s_ng.

N_us c_mpt_ns sur v_us, venez n_m_reux d_nnez v_tre s_ng l_rs de l_c_llecte du 20 septem_re 2017.

NOUVELLES DU BRCL

Comme chaque été, la saison 2016/2017 s'est terminée par le traditionnel tournoi jeunes (moins de 18 ans le vendredi soir, moins de 11 ans et de 13 ans le samedi).

La météo aura été beaucoup plus clémente que l'an dernier (un orage avait interrompu le tournoi U18 le vendredi soir et obligé d'annuler la journée du samedi), le terrain de Bessoncourt s'étant transformé en piscine.

Ce tournoi s'est déroulé dans la bonne humeur sous la houlette de tous les bénévoles du club et clôture une saison une nouvelle fois plus que positive pour le club.

En effet, l'équipe fanion senior qui venait d'accéder à la 2^{ème} division de district après avoir terminé première de son groupe a de nouveau réalisé une saison exceptionnelle : elle termine invaincue avec seulement trois matchs nuls. Elle évoluera donc la saison prochaine en 1^{ère} division de district avec un objectif de maintien (mais qui sait ...).

La deuxième équipe senior qui venait d'accéder en 3^{ème} division de district s'est brillamment maintenue à ce niveau et visera l'an prochain la montée en 2^{ème} division avec l'apport de nombreux jeunes talentueux issus de l'équipe des moins de 18 ans.

Les équipes de jeunes se sont également bien comportées. Dans le cadre du groupement de jeunes constitué avec l'ASDAM (Danjoutin Andelnans Meroux), l'équipe U18 (moins de 18 ans) s'est hissée dans le groupe ELITE du district où elle s'est bien comportée, ce qui lui permettra d'évoluer en 1^{ère} division de district la saison prochaine. L'équipe U15, également dans le groupement de jeunes, a encore fait mieux puisqu'elle a terminé première du groupe ELITE et évoluera la saison prochaine dans le championnat de ligue Bourgogne Franche Comté.

Les équipes U13 et U11 ont eu un parcours satisfaisant et prometteur pour la saison prochaine.



Le goûter de fin de saison

Les portes du club sont bien **sûr ouvertes** à tout nouveau joueur ou dirigeant souhaitant partager ses valeurs, particulièrement aux jeunes invités à rejoindre l'école de football pour les catégories U6 à U13 et le groupement de jeunes pour les catégories U15 et U18.

Le club est également prêt à accompagner tout jeune désireux de s'engager dans une carrière d'arbitre.

Les manifestations traditionnelles du club seront reconduites la saison prochaine, à commencer par le tournoi de pétanque organisé à Bessoncourt le samedi 2 septembre.

MARCHÉ EN PÉRIL

Depuis maintenant presque 4 ans, a lieu chaque 2^o vendredi du mois, le marché traditionnel de Roppe sur la place du Château Lesmann de 17H à 20H.

Vous y avez l'occasion de consommer des produits frais et de saison et aussi par là même, l'occasion de favoriser l'économie locale.

La fréquentation de ce marché est indispensable à sa continuité.



**LE MARCHÉ : Y ALLER, SANS VOUS, IL DISPARAITRA.
C'EST LE GARDER**

IL ÉTAIT UNE FOIS UN JARDIN ... UN JARDIN SOLIDAIRE



Dans le cadre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, afin de créer des systèmes nourriciers et utiles pour l'homme et d'être attentif à la terre et à l'humain, l'association "Ensemble pour la Santé" et les habitants de la commune aménagent un jardin partagé à Roppe.

Rue du Commandant Arnaud, près du pont de l'Autruche, ont été créés quatre carrés potagers composés d'aromates, de plantes médicinales (ou plantes à tisanes) et de fleurs comestibles.

Ce jardin est collectif et en libre partage. Ouvert à tous, chacun peut se servir suivant ses besoins. Il permet de recréer des liens avec la nature d'abord, mais aussi entre les gens du village, l'occasion de se rencontrer entre voisins.

Les échanges de compétence pourront se faire entre générations : écoliers et jardiniers "confirmés". Chacun pourra participer à sa façon : arroser, arracher les mauvaises herbes, apporter et planter une herbe de son jardin ...

Ou simplement passer un moment de calme sur les bancs au bord de la rivière.

Cet espace a été pensé pour être convivial et accueillant. Toute idée ou suggestion pour faire vivre cet endroit, est la bienvenue.

Bonne cueillette!

TRAVAUX EN FORÊT ET SYLVICULTURE

La COFOR90 (COmmunes FORestières du Territoire de Belfort) a organisé sa première journée de formation à ROPPE le mercredi 21 juin dernier sur les travaux en forêt et la sylviculture.

Définition :

On appelle travail forestier toute intervention sur les peuplements dans le but de les régénérer, d'améliorer la qualité des produits finaux ou de les protéger. Il s'agit véritablement d'un investissement pour l'avenir.

On peut dire que les revenus forestiers de la commune sont directement liés à la qualité des bois mis en vente et que cette qualité résulte des travaux qui ont été menés dans les stades précoces de développement des peuplements.

Les objectifs poursuivis par la sylviculture :

L'objectif premier de la sylviculture est de produire des bois de qualité qui pourront être valorisés commercialement. Ils alimenteront ainsi une filière, particulièrement présente en Franche-Comté, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois.

En forêt communale, l'atteinte de cet objectif se fait dans le respect de la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, garantie par l'élaboration et la mise en œuvre du document d'aménagement.

Les travaux dans la sylviculture :

| Type de travaux | Définition | Objectifs poursuivis | Risques en cas de retard |
|--------------------------|---|--|--|
| Regarnis, compléments | Plantations très ponctuelles qui viennent compléter les régénérations en place lorsque leur densité n'est pas suffisante. <ul style="list-style-type: none"> • regarni = peuplement issu d'une plantation • complément = peuplement issu de régénération naturelle. | <ul style="list-style-type: none"> • Comblir les zones trop peu denses. • Diversifier les essences présentes dans le cas de régénération naturelle. | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des plants plus grands qui coûteront plus cher. • Crise de transplantation plus forte. • Difficultés à s'installer compte tenu de la concurrence du peuplement présent. • Présence de zones « improductives ». |
| Dégagement | Améliorer la qualité de la régénération en réduisant la concurrence de la strate herbacée et en limitant la densité des ligneux. <ul style="list-style-type: none"> • dégagement = intervention dans des peuplements de moins de 3 m. | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement des essences-objectifs. • Garantir la densité du peuplement final. • Contribuer à la biodiversité (mélange d'essences). | <ul style="list-style-type: none"> • Travaux tardif = travaux coûteux car pénétration dans le peuplement difficile. • Essence-objectif dominée trop longtemps par des individus à forte croissance = retard de croissance et difficulté à réagir. |
| Cloisonnements | Réseaux d'accès aux parcelles régulièrement espacés. <ul style="list-style-type: none"> • cloisonnements sylvicoles = circulation à pied • cloisonnements d'exploitation = passage d'engins (abatteuses, débardeurs...). | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la circulation. éviter le tassement du sol. • Garantir la qualité des interventions et en réduire le coût. • Limiter les dégâts au peuplement. • Créer des zones de gagnage pour le gibier. | <ul style="list-style-type: none"> • Travaux tardif = travaux coûteux car travail des ouvriers difficile par le manque de visibilité. • Si cloisonnements pas mis en place = coût de tous les actes sylvicoles en augmentation tout en réduisant leur qualité. • Sols et peuplements exposés à des dégâts. |
| Nettoieement, dépressage | Amélioration la qualité du peuplement. <ul style="list-style-type: none"> • nettoieement et de dépressage = peuplements de 3 à 12 m. • nettoieement = élimination des arbres concurrents à l'essence-objectif. • dépressage = réduction de la densité de l'essence-objectif. | <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les essences. • Favoriser la croissance des arbres sélectionnés. • Réduire la concurrence. • Améliorer la qualité des tiges (cœur centré...). • Éliminer les arbres en mauvais état sanitaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Essence-objectif dominée par des essences à croissance plus rapide. • Densité trop forte = forte concurrence, perte de croissance. • Problèmes sanitaires. • Déstabilisation des arbres. • Croissance irrégulière à l'origine d'une dépréciation de la valeur du bois. |

| Type de travaux | Définition | Objectifs poursuivis | Risques en cas de retard |
|-------------------------------------|--|---|--|
| Détourage, interventions ciblées | Enlèvement de tous les individus au contact des arbres d'avenir désignés afin de permettre leur développement optimal. | <ul style="list-style-type: none"> • Conforter le développement du houppier = croissance libre des arbres sélectionnés. • Favoriser les feuillus précieux en mélange. • Respecter le rôle paysager de la forêt. | <ul style="list-style-type: none"> • Intervention plus forte = impact fort sur la stabilité des peuplements (sensibilité au vent). • Les arbres vont connaître des phases de concurrence et des phases de forte croissance. • Cernes irréguliers et perte de valeur du bois. • Allongement du cycle. |
| Taille de formation | Supprimer les fourches et les grosses branches pour produire des arbres de qualité (1 à 2 fois la densité finale). Interventions à prévoir fréquemment. | <ul style="list-style-type: none"> • Donner aux arbres une forme satisfaisante. • Augmenter le nombre de tiges d'avenir. • Valoriser les arbres sélectionnés pour leur potentiel futur. | <ul style="list-style-type: none"> • Taille de formation tardive = branches enlevées de grande taille (l'arbre réagira en développant une nouvelle branche au même endroit). • Arbres mal conformés avec des billes de pied trop courtes. |
| Elagage | Supprimer les branches pour améliorer la bille de pied (jusqu'à 7 m pour les feuillus et 14 m pour les résineux). <ul style="list-style-type: none"> • élagage (opération coûteuse) = se justifie sur des arbres de grande valeur (feuillus précieux par exemple) | <ul style="list-style-type: none"> • Eviter la présence de nœuds sur la bille de pied • Améliorer la qualité des billes de pied de grande valeur. • Valoriser les arbres sélectionnés pour leur potentiel futur. • Améliorer la cylindricité de la grume. | <ul style="list-style-type: none"> • Branches non élaguées continuant de croître et dimension des nœuds (sains ou noirs) en augmentation = perte de valeur. • Un arbre élagué tardivement réagira moins bien. L'élagage doit être progressif pour être efficace. |
| Voierie forestière | Réseau permettant l'accès des engins en forêt pour la vidange des bois <ul style="list-style-type: none"> • Piste = permet la circulation des tracteurs forestiers • Route forestière = permet la circulation des grumiers | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la circulation, éviter le tassement du sol. • Garantir la qualité des interventions et en réduire le coût. • Limiter les dégâts au peuplement. | <ul style="list-style-type: none"> • Coût de la vidange prohibitif pour la mobilisation des bois • Vente sur pied = risque d'inventus • Vente façonnée = revenus forestier diminué du surcoût de l'exploitation. |

Cette formation, suivie par une trentaine de personnes et dispensée par Mikael POISSONNET (formateur de l'Union régionale des Communes forestières) s'est déroulée en 2 parties : une partie en salle le matin et une deuxième partie l'après-midi dans la forêt de la Maie entrecoupée par un excellent déjeuner pris au Velouté, le restaurant du village.

Nous comprenons un peu plus l'importance de la réalisation de ces travaux afin de préserver notre belle forêt pour les générations futures et d'assurer de belles récoltes.

Nous tenons à remercier les membres de la COFOR90 et de l'ONF qui ont permis de réaliser cette formation à ROPPE sur les travaux en forêt et la sylviculture.



LE BICARBONATE DE SOUDE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°32)

Les utilisations du bicarbonate de soude.

En cuisine

Boisson pétillante

Là aussi, le bicarbonate de soude intervient pour transformer vos jus de fruits en boissons pétillantes ! En effet, si vous ajoutez une demi-cuillerée à café de bicarbonate dans votre verre de jus de fruits naturel, vous verrez instantanément celui-ci joyeusement pétiller !

Confitures et compotes

Ajoutez et mélangez une pincée de bicarbonate dans vos compotes ou vos confitures une fois cuites. Le bicarbonate ôtera toute l'acidité que certains fruits peuvent contenir.

Légumes secs et frais

Le bicarbonate possède la propriété de redonner de la saveur et de la couleur aux légumes secs et frais. Ajoutez une cuillerée à café de bicarbonate à l'eau dans laquelle vous faites tremper vos légumes secs et une dans l'eau de cuisson de vos légumes frais.

Et n'oubliez pas ...

Si vous voulez réaliser un excellent cassoulet, prenez soin de bien laisser tremper vos haricots secs toute la nuit dans de l'eau additionnée d'une ou de deux pincées de bicarbonate. Puis, lors de la cuisson de votre cassoulet, au complet (haricots et viandes), ajoutez également une cuillerée à café de bicarbonate de soude.

Œufs en neige

Si vous voulez que vos œufs en neige montent plus vite et surtout soient plus fermes, ajoutez-leur une pincée de bicarbonate de soude.

Omelettes

Pour une omelette savoureuse, digeste et légère, ajoutez deux pincées de bicarbonate (pour 4 œufs) et fouettez ensemble.

Pâte à gâteau légère et digeste

Mélangez une cuillerée à café de bicarbonate de soude à votre farine dans les proportions suivantes: une cuillerée à café pour 500 grammes de farine, soit une demi-cuillerée pour 250 grammes.

Vous obtiendrez ainsi une pâte moelleuse, légère et surtout infiniment plus digeste.

Le saviez-vous ?

Associé à la levure dans une même préparation, le bicarbonate de soude aura pour effet de renforcer l'action de celle-ci en procurant un gonflant et un moelleux exceptionnels à la préparation.

Bien que le bicarbonate de soude remplace la levure à gâteaux, il ne remplace pas la levure fraîche de boulangerie.

Viande de gibier

Saupoudrez du bicarbonate de soude sur les morceaux de viande une fois découpés et placez-les dans un endroit frais et sec (si vous voulez les faire faisander). Rincez et essayez avant de cuisiner.

Viande dure

Mettez à tremper une viande un peu trop ferme dans un mélange fait d'eau tiède et de bicarbonate de soude. À raison d'une cuillerée à café pour un litre d'eau.

(à suivre)

LA MARCHÉ DU CANTON

Le 09 avril dernier, la marche du canton, co-organisée avec les communes d'Offemont, Éloie, Denney et Vétrigne, a remporté un succès jamais égalé. 385 marcheurs et 78 vététistes ont effectué les parcours balisés par les bénévoles et les élus, ils ont profité de beaux paysages bercés par un chaud soleil durant toute la journée.

Le départ et l'arrivée des différents parcours ont été réalisés depuis le parking de la maison du temps libre à Éloie.

Les parcours fléchés pédestres de 7 et 13 km et le parcours VTT de 27 km ont été très appréciés par les différents participants.

Des points de ravitaillement gratuits étaient prévus sur les 3 parcours, les élus de Roppe tenaient celui du parcours VTT sur la place du château Lesmann.

Comme chaque année, un pot de l'amitié, offert à l'ensemble des bénévoles qui ont permis la mise en place de cette animation, a clôturé cette journée conviviale.

Nous remercions les nombreux participants et leur donnons rendez-vous encore plus nombreux l'année prochaine.



LE CONCOURS DES VILLAGES FEURIS

La commune a été classée 5^{ème} dans la catégorie de 300 à 1 000 habitants



Et 1^{ère} des Mairies de la même catégorie



Félicitations à la commission fleurissement : Jean-François, Acacio, Marie-Ange, Sonia, Fadi, Jean-Guillaume, Marie-Paule, Mathieu et les agents Didier et Mickaël qui ont œuvré pour cette réussite.

BIEN TRIER, C'EST OBLIGATOIRE !



UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU TRI EST LANCÉE POUR SENSIBILISER LES MAUVAIS TRIEURS AVANT DE VERBALISER. LES DÉCHETS NON TRIÉS, COÛTENT TROP CHER À LA COLLECTIVITÉ.

Le ton va se durcir pour faire respecter les consignes de tri et améliorer ainsi les quantités et la qualité des déchets recyclables collectés. Et sans modifier le coût du service pour les usagers.

**Le geste de tri doit devenir systématique :
il ne s'agit plus d'un choix personnel mais d'une obligation.**

Les habitants du Grand Belfort ont appris à trier leurs déchets : le tri du verre (bouteilles et flacons) se fait en apport volontaire dans les points spécifiques. Et depuis 2012, papiers, cartons et flaconnages plastique sont à mettre dans la poubelle à couvercle jaune. Tous les autres déchets partent à la poubelle brune, à destination de l'usine d'incinération de Bourogne.

Les déchets brûlés sont perdus. Alors que ceux triés permettent une économie de ressources naturelles (du papier réutilisé signifie des arbres en moins à abattre ...) mais aussi un apport financier pour la collectivité : plus le tri est important, plus les recettes le sont. Un argument financier à mettre en rapport avec un objectif plus large de protection de la planète et de notre environnement.

PAS ASSEZ DE VERRE TRIÉ

Dans les communes du Grand Belfort, les résultats du tri pourraient être encore meilleurs. Des sondages menés il y a un an dans les camions-benne ont montré une forte présence de verre et de plastique. « *Dans les points d'apport volontaire, 25 kg de verre sont collectés chaque année, par habitant, note Franck Renaud, directeur du service des déchets ménagers au Grand Belfort. Nous devrions avoir le double. La moyenne dans notre région est de 39 kg/an/habitant. Et dans les autres communes du Territoire de Belfort, les chiffres sont de plus de 45 kg/an/habitant.* » Autant dire qu'il est possible de mieux faire, d'autant que les habitants ont les outils à disposition.

SENSIBILISER AVANT DE VERBALISER

Une nouvelle campagne de communication est lancée par le Grand Belfort.

Objectif : sensibiliser une fois de plus les habitants sur la nécessité, mais aussi l'obligation, de trier les emballages recyclables et papiers. Les gardes nature seront missionnés pour effectuer des actions de contrôle, sensibilisation et verbalisation éventuelle. Pour cela, ils vérifieront le contenu des bacs présentés à la collecte, avant leur ramassage par le camion. Ils enregistreront les anomalies et préviendront les contrevenants des règles à respecter, mais aussi des risques encourus.

Car ne pas trier coûte cher à la collectivité. Il est donc tout naturel de faire payer les mauvais trieurs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Mettre du verre dans la poubelle brune, et donc l'envoyer à l'usine d'incinération, coûte près de 200 € la tonne à la collectivité.

EN CLAIR :

| Conteneur à verre | Poubelle jaune | Poubelle brune |
|---|---|---|
| <i>Uniquement les bouteilles, bocaux et flacons sans les bouchons ou capsules (qui vont dans le bac jaune). Tous les autres objets en verre vont en déchetterie ou dans la poubelle brune (vitres, vaisselle, miroirs, etc.).</i> | <i>Cartons, papiers, journaux, magazines, livres, cahiers, enveloppes, prospectus, boîtes de conserve, aérosols, bidons de sirop, barquettes alu, canettes vides, ... Briques de lait, soupe, jus de fruit, ... Bouteilles et flacons en plastique.</i> | <i>Sacs plastique, objets en terre cuite, résidus et emballages alimentaires, produits d'hygiène (lingettes, couches, ...), objets divers</i> |

Pour le reste, les déchets verts ont leur propre benne et les autres produits peuvent être déposés en déchetterie.

Les encombrants peuvent être collectés à domicile sur rendez-vous pris au 03 84 54 24 24 ou sur le site www.agglo-belfort.fr

SOLUTIONS DES GRILLES DE JANVIER 2017

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 2 | 3 | 6 | 8 | 5 | 4 | 7 | 1 |
| 8 | 1 | 5 | 4 | 3 | 7 | 2 | 6 | 9 |
| 4 | 6 | 7 | 2 | 1 | 9 | 3 | 5 | 8 |
| 3 | 4 | 6 | 1 | 5 | 2 | 8 | 9 | 7 |
| 7 | 5 | 2 | 8 | 9 | 3 | 6 | 1 | 4 |
| 1 | 8 | 9 | 7 | 6 | 4 | 5 | 2 | 3 |
| 5 | 9 | 4 | 3 | 7 | 6 | 1 | 8 | 2 |
| 2 | 7 | 1 | 5 | 4 | 8 | 9 | 3 | 6 |
| 6 | 3 | 8 | 9 | 2 | 1 | 7 | 4 | 5 |

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 1 | 3 | 7 | 4 | 9 | 8 | 5 | 2 |
| 4 | 8 | 7 | 3 | 5 | 2 | 6 | 9 | 1 |
| 2 | 9 | 5 | 8 | 6 | 1 | 4 | 3 | 7 |
| 9 | 6 | 4 | 2 | 7 | 5 | 1 | 8 | 3 |
| 7 | 2 | 8 | 6 | 1 | 3 | 9 | 4 | 5 |
| 3 | 5 | 1 | 4 | 9 | 8 | 7 | 2 | 6 |
| 8 | 3 | 6 | 9 | 2 | 7 | 5 | 1 | 4 |
| 5 | 4 | 9 | 1 | 3 | 6 | 2 | 7 | 8 |
| 1 | 7 | 2 | 5 | 8 | 4 | 3 | 6 | 9 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 8 | 7 | 3 | 1 | 5 | 2 | 9 | 6 |
| 1 | 2 | 6 | 8 | 7 | 9 | 5 | 3 | 4 |
| 5 | 9 | 3 | 2 | 6 | 4 | 7 | 1 | 8 |
| 6 | 5 | 4 | 7 | 8 | 3 | 1 | 2 | 9 |
| 8 | 3 | 2 | 5 | 9 | 1 | 6 | 4 | 7 |
| 7 | 1 | 9 | 6 | 4 | 2 | 8 | 5 | 3 |
| 3 | 4 | 8 | 1 | 2 | 6 | 9 | 7 | 5 |
| 9 | 7 | 1 | 4 | 5 | 8 | 3 | 6 | 2 |
| 2 | 6 | 5 | 9 | 3 | 7 | 4 | 8 | 1 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 8 | 7 | 9 | 3 | 6 | 2 | 1 | 5 |
| 5 | 9 | 1 | 2 | 4 | 8 | 7 | 6 | 3 |
| 2 | 3 | 6 | 1 | 7 | 5 | 8 | 4 | 9 |
| 8 | 2 | 9 | 7 | 5 | 4 | 6 | 3 | 1 |
| 1 | 5 | 3 | 6 | 9 | 2 | 4 | 8 | 7 |
| 7 | 6 | 4 | 3 | 8 | 1 | 5 | 9 | 2 |
| 3 | 4 | 8 | 5 | 2 | 9 | 1 | 7 | 6 |
| 9 | 1 | 5 | 8 | 6 | 7 | 3 | 2 | 4 |
| 6 | 7 | 2 | 4 | 1 | 3 | 9 | 5 | 8 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 1 | 7 | 8 | 2 | 5 | 3 | 9 | 6 |
| 5 | 2 | 9 | 3 | 7 | 6 | 1 | 4 | 8 |
| 6 | 8 | 3 | 9 | 1 | 4 | 5 | 2 | 7 |
| 1 | 7 | 4 | 2 | 8 | 3 | 6 | 5 | 9 |
| 9 | 6 | 2 | 4 | 5 | 7 | 8 | 3 | 1 |
| 8 | 3 | 5 | 6 | 9 | 1 | 4 | 7 | 2 |
| 2 | 4 | 8 | 1 | 3 | 9 | 7 | 6 | 5 |
| 3 | 5 | 1 | 7 | 6 | 2 | 9 | 8 | 4 |
| 7 | 9 | 6 | 5 | 4 | 8 | 2 | 1 | 3 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 2 | 5 | 8 | 7 | 6 | 1 | 3 | 9 |
| 6 | 8 | 7 | 3 | 1 | 9 | 2 | 5 | 4 |
| 9 | 3 | 1 | 2 | 4 | 5 | 8 | 7 | 6 |
| 8 | 7 | 6 | 1 | 3 | 4 | 5 | 9 | 2 |
| 5 | 4 | 2 | 6 | 9 | 8 | 3 | 1 | 7 |
| 3 | 1 | 9 | 5 | 2 | 7 | 6 | 4 | 8 |
| 1 | 6 | 4 | 7 | 8 | 3 | 9 | 2 | 5 |
| 2 | 9 | 8 | 4 | 5 | 1 | 7 | 6 | 3 |
| 7 | 5 | 3 | 9 | 6 | 2 | 4 | 8 | 1 |

GRILLES DE SUDOKU DE JUILLET 2017

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | 7 | | 6 | 4 | 3 | |
| 3 | | | 5 | | | | | 6 |
| | 7 | | | 8 | | 1 | | |
| | 1 | 9 | | 7 | 5 | | 2 | 3 |
| 7 | | 3 | 9 | | 2 | 6 | | 1 |
| 2 | 5 | | 1 | 3 | | 9 | 4 | |
| | | 4 | | 6 | | | 1 | |
| 9 | | | | | 4 | | | 8 |
| | 3 | 7 | 2 | | 1 | | | 4 |

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 9 | | | 6 | 8 | | 5 | 3 |
| 8 | 6 | 3 | | 5 | 1 | 9 | | |
| | 4 | 5 | | | | 1 | | |
| | | | | 3 | | | | 8 |
| 6 | 3 | | | 8 | | | 7 | 5 |
| 5 | | | | 4 | | | | |
| | | 6 | | | | 8 | 1 | |
| | | 7 | 8 | 1 | | 5 | 3 | 9 |
| 9 | 1 | | 5 | 7 | | | 2 | 4 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 6 | 5 | 7 | 1 | | 3 | | |
| 2 | | 7 | | | 4 | | 1 | 9 |
| 4 | | | | 6 | | 5 | | |
| 5 | | 9 | | | | 4 | | 1 |
| | | | | | | | | |
| 3 | | 8 | | | | 2 | | 6 |
| | | 1 | | 2 | | | | 4 |
| 6 | 3 | | 5 | | | 9 | | 7 |
| | | 2 | | 4 | 7 | 1 | 3 | |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 7 | 6 | | | 9 | 3 | |
| | | 4 | 7 | 2 | 9 | | | 1 |
| | | | | 1 | | | 7 | 6 |
| 9 | 3 | 2 | | 5 | | | 6 | |
| 4 | | | | | | | | 5 |
| | 8 | | | 9 | | 3 | 4 | 2 |
| 6 | 7 | | | 4 | | | | |
| 2 | | | 8 | 6 | 1 | 4 | | |
| | 4 | 8 | | | 2 | 6 | | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | 6 | | | | | | 7 |
| | | 7 | | | 2 | | | 6 |
| | | | | 1 | 7 | | | 4 |
| | 2 | 9 | | 4 | | | | 5 |
| | | 4 | 5 | | 9 | 7 | | |
| 5 | | | | 2 | | 4 | 3 | |
| 1 | | | 2 | 6 | | | | |
| 7 | | | 9 | | | 6 | | |
| 9 | | | | | | 2 | 5 | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | | | | | 8 | 5 | 3 | 2 |
| | 6 | | 1 | | | | | |
| | | | | 9 | | 6 | | |
| | | | | 5 | | 8 | 1 | 6 |
| 2 | | 8 | | | | 9 | | 3 |
| 3 | 1 | 6 | | 7 | | | | |
| | | 7 | | 8 | | | | |
| | | | | | 2 | | 5 | |
| 6 | 3 | 5 | 9 | | | | | 8 |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|--------------|
| <i>Éditorial</i> | <i>1</i> |
| <i>État civil 1^{er} semestre 2017</i> | <i>2</i> |
| <i>Délibérations du conseil municipal au 1^{er} semestre 2017</i> | <i>3-12</i> |
| <i>La fiscalité de Roppe en 2016</i> | <i>13</i> |
| <i>Des nouvelles du PLU</i> | <i>14</i> |
| <i>Christine lève le pied à l'école / Des cigognes à Roppe ?</i> | <i>15</i> |
| <i>Lucie FRELIN fête ses 103 ans puis fait son devoir d'électricienne</i> | <i>16</i> |
| <i>La marche de l'Ascension</i> | <i>17</i> |
| <i>À l'école maternelle</i> | <i>18-19</i> |
| <i>A l'école élémentaire</i> | <i>20-21</i> |
| <i>Rentrée scolaire 2017-2018 : pour la semaine de 4 ou 4,5 jours ?</i> | <i>22-23</i> |
| <i>Élagage rue Célestin Thuriot</i> | <i>24</i> |
| <i>56 avenue du Général De Gaulle</i> | <i>25</i> |
| <i>Cérémonies patriotiques à Roppe</i> | <i>26</i> |
| <i>Message de l'UNC</i> | <i>27</i> |
| <i>Des nouvelles du Foyer Rural</i> | <i>28</i> |
| <i>Amicale des Donneurs de sang</i> | <i>29</i> |
| <i>Nouvelles du BRCL</i> | <i>30</i> |
| <i>Marché en péril / Il était une fois...un jardin solidaire</i> | <i>31</i> |
| <i>Travaux en forêt et sylviculture</i> | <i>32-33</i> |
| <i>Le bicarbonate de soude et ses bienfaits</i> | <i>34</i> |
| <i>La marche du canton</i> | <i>35</i> |
| <i>Le concours des villages fleuris</i> | <i>36</i> |
| <i>Bien trier, c'est obligatoire !</i> | <i>37</i> |
| <i>Solution des grilles de Sudoku de janvier 2017</i> | <i>38</i> |
| <i>Grilles de Sudoku de juillet 2017</i> | <i>39</i> |
| <i>Table des matières</i> | <i>40</i> |

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.
Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 420 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS – COMMERÇANTS

| | | | | | | |
|---|--------------------|------------------------------|----------------|--|--|--|
| BIJOUX ARTISANAUX | | | | | | |
| SOUPÇON FÉRIQUE | BAUMANN Aurore | 10bis rue du Stade | | 06 61 46 68 20 | | |
| BOIS DE CHAUFFAGE | | | | | | |
| | BORNAQUE Yannick | 4 rue de la Cotate | | 06 82 84 15 28 | | |
| BOULANGERIE-PÂTISSERIE | | | | | | |
| | JACQUEL Julien | 31 av du Général De Gaulle | 03 84 29 90 18 | Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H | | |
| CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE ETANCHEITE | | | | | | |
| RH TOITURE | MARTINAT Arnaud | 11 rue d'Eguenigue | 03 89 57 60 75 | | | contact@rh-votretoiture.com |
| CHAUFFAGE SANITAIRE | | | | | | |
| | CUNCHON Wilfried | 33 rue des Chézeaux | | 06 61 98 87 55 | | wilfried.cunchon@free.fr |
| CSNP | PIEMONTESE Nicolas | 4T rue du Stade | 03 84 29 20 98 | 06 07 39 27 03 | | csnp.roppe@yahoo.fr |
| COIFFURE A DOMICILE | | | | | | |
| | TRIDON Édith | 14 rue Sous Le Vernois | | 06 50 44 48 89 | | |
| COIFFURE EN SALON | | | | | | |
| CELINE COIFFURE | JOUAN Céline | 45 av du Général De Gaulle | 03 84 29 94 03 | | | |
| | ESTIENNEY Luc | 12 av du Général De Gaulle | 03 84 29 87 02 | | | |
| L'ESSENTIEL | MARCHAL Édith | 15 av du Général De Gaulle | 03 84 54 61 39 | | | |
| DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES | | | | | | |
| JOSSERON DEPANNAGE | | 1 av du Général De Gaulle | 03 84 23 52 52 | | | |
| ENQUÊTES - RECHERCHES | | | | | | |
| ARPG | GILLET Francis | 10 bis rue de Vétrigne | 03 84 29 41 56 | 06 14 13 58 08 | | arpgf@hotmail.fr |
| EXPERTISE COMPTABLE | | | | | | |
| CF CONSEILS | | 15 bis av. Général De Gaulle | 03 84 19 01 74 | 09 63 51 46 08 | | |
| HB CONSEILS | | 8 rue des Champs Fourchins | 03 84 29 83 89 | | | |
| FACADES - ISOLATION | | | | | | |
| GÛL SARL | GÛL Metin | 6 rue de Vétrigne | 03 84 29 87 96 | | | |
| ISOLA FACADES | DOLDURAN Kemal | 4 av du Général De Gaulle | 09 50 68 33 46 | 06 50 10 05 05 | | |
| FERMETURES | | | | | | |
| A N FERMETURES | | 2bis rue du Stade | 06 60 92 28 28 | 06 79 33 78 47 | | |
| FERMETURES VALBERT | VALBERT Patrick | bureaux à Trévenans | 03 84 29 47 16 | 06 08 54 19 53 | | patrickvalbert@hotmail.fr www.fermeture-valbert.fr |
| FLEURISTE | | | | | | |
| DIDIER FLEURS | SCHWINTÉ Didier | 15 av du Général De Gaulle | 03 84 29 96 23 | | | |
| GARAGE | | | | | | |
| BOURLIER BELFORT | | 1 av du Général De Gaulle | 03 84 46 65 50 | | | www.bourlier.fr |
| | GIRARD Nicolas | 21 rue du Stade | | 06 14 81 35 46 | | |
| NETTOYAGE | | | | | | |
| ALIZE | MOLARO Philippe | 2 rue de Denney | 09 67 42 62 89 | | | secretariat@ep-alize.fr www.nettoyage-alize.fr |
| NETTOYAGE DE VÉHICULES | | | | | | |
| GROSMOIRE EURL | | 22 av. du Général De Gaulle | 03 84 58 01 72 | 06 83 99 56 30 | | Tunnel de lavage Auchan |
| PAVAGE TERRASSEMENT | | | | | | |
| EST PAVAGE | KARA Ismaël | 23 av. du Général De Gaulle | | 06 23 75 27 17 | | |
| PIZZAS AU FEU DE BOIS | | | | | | |
| PIZZA PERFECT | BATISTA Patrick | place du Général Bigeard | | 06 64 26 33 24 | | Mercredi 17H30 - 21H |
| PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE | | | | | | |
| RIBLET SARL | | 27 av. du Général De Gaulle | 03 84 29 87 90 | 07 60 06 05 11 | | sarl-riblet@orange.fr |
| RESTAURANT PIZZERIA REPAS A DOMICILE | | | | | | |
| LE VELOUTE | VOGELBACHER Pascal | 39 av. du Général De Gaulle | 03 84 29 19 06 | | | sur place ou à emporter |
| STATION SERVICE | | | | | | |
| STATION MARGAINE | | 74bis av. Général De Gaulle | 03 84 29 88 43 | | | |
| TAXI - VSL | | | | | | |
| | BOUCARD Damien | rue du Commandant Arnaud | | 06 31 27 73 24 | | |
| TRANSPORT DE VÉHICULES | | | | | | |
| TRANS INTER EUROPE | | rue de Phaffans | 03 84 29 91 25 | | | |
| TRANSPORTS BROGGI | BROGGI Raphaël | 64 av. du Général De Gaulle | | 06 81 75 78 63 | | transportblb@orange.fr |
| TRAVAUX PUBLICS | | | | | | |
| | SEGHIN Christophe | 12 rue du Château | | 06 09 63 38 31 | | |